



# Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

**9760<sup>e</sup>** séance

Jeudi 24 octobre 2024, à 15 heures

New York

*Provisoire*

*Présidentes :* M<sup>me</sup> Chanda/M<sup>me</sup> Baumann-Bresolin . . . . . (Suisse)

*Membres :*

Algérie . . . . .	M. Koudri
Chine . . . . .	M <sup>me</sup> Xu Hui
Équateur . . . . .	M. Rojas Jacome
États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Trager
Fédération de Russie . . . . .	M. Kondratev
France . . . . .	M. Wavrin
Guyana . . . . .	M <sup>me</sup> Van Doimen
Japon . . . . .	M. Ono
Malte . . . . .	M <sup>me</sup> Micallef
Mozambique . . . . .	M. Irachande Gouveia
République de Corée . . . . .	M <sup>me</sup> Choi Seoyoon
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M <sup>me</sup> Ghazi-Bouillon
Sierra Leone . . . . .	M <sup>me</sup> Kamara-Joyner
Slovénie . . . . .	M <sup>me</sup> Blokar Drobič

## Ordre du jour

Les femmes et la paix et la sécurité

Les femmes œuvrent pour la paix dans un monde en évolution

Rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité  
(S/2024/671)

Lettre datée du 1<sup>er</sup> octobre 2024, adressée au Secrétaire général par la  
Représentante permanente de la Suisse auprès de l'Organisation des  
Nations Unies (S/2024/709)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est reprise à 15 h 5.*

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Roumanie.

**M<sup>me</sup> Tinca** (Roumanie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à féliciter la Suisse de la manière dont elle conduit les travaux du Conseil dans cet environnement en évolution constante, mais aussi très difficile.

Je tiens également à exprimer les remerciements de ma délégation pour les exposés que nous avons entendus ce matin dans cette salle. Ils font écho au dernier rapport du Secrétaire général (S/2024/671), dont les conclusions sont on ne peut plus claires : les problèmes de sécurité multidimensionnels d'aujourd'hui ont de graves répercussions sur des décennies de progrès en matière de droits des femmes. C'est un signal d'alarme. Nous devons honorer nos engagements communs en faveur du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et renforcer nos efforts de promotion de tous les droits des femmes et des filles. Ce signal d'alarme est d'autant plus sérieux et important en cette Journée des Nations Unies.

Les restrictions sans précédent qui touchent l'éducation, la liberté de circulation et d'opinion et le droit au travail des femmes et des filles, comme celles imposées par les Talibans en Afghanistan, nous rappellent douloureusement que nous ne faisons pas assez. Nous devons insister pour envoyer le message fort que ce genre de recul ne saurait être toléré au XXI<sup>e</sup> siècle. En outre, nous savons d'expérience que là où les droits des femmes sont bafoués, on commence à dresser des obstacles à l'exercice d'autres droits humains très rapidement. Mais comme on peut le voir dans tous les conflits en cours dans le monde, notamment la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, les conflits ont des conséquences disproportionnées sur les femmes et les filles, en tant que cibles et comme victimes collatérales.

Les femmes doivent être véritablement associées à la prise de décisions à tous les niveaux dans les institutions nationales, régionales et internationales. Il est également important qu'elles soient consultées très tôt sur les questions de sécurité multisectorielles et qu'elles participent réellement aux efforts de rétablissement de la paix en tant que négociatrices, médiatrices et décideuses. C'est là que des politiques spécifiques et adaptées au programme pour les femmes et la paix et la sécurité, telles que les plans d'action nationaux, peuvent apporter des contributions notables. La Roumanie a récemment adopté sa deuxième stratégie et plan d'action nationaux sur les femmes et la paix et la sécurité, qui reposent sur

cinq objectifs complémentaires : la prise en compte des questions de genre dans les domaines de la défense et de la sécurité ; une participation accrue et véritable des femmes aux processus de paix et de médiation ; les efforts déployés pour prévenir et combattre toutes les formes de discrimination fondée sur le genre, de harcèlement et de violence sexuelle ; la fourniture d'une assistance et d'une aide au rétablissement ; une coopération accrue avec la société civile et les organisations compétentes dans la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Le plan d'action vise à exploiter l'immense potentiel des femmes au service de la consolidation et du maintien de la paix.

Il suffit de regarder dans la salle et dans les couloirs de l'ONU pour voir que la situation s'est améliorée et trouver des preuves concrètes que nos efforts ont déjà produit des résultats très positifs pour ce qui est de garantir la participation des femmes dans les instances diplomatiques et politiques au plus haut niveau. Il y a des ambassadrices qui président aux affaires de leur pays au Conseil de sécurité. Nous devons nous servir de ces exemples pour encourager les femmes et les filles à se faire entendre sur les affaires publiques et à mener activement des initiatives et pour adopter leurs perspectives en ce qui concerne les trois piliers de l'action de l'ONU, à savoir la paix et la sécurité, les droits humains et le développement durable.

Nous devons aussi faire en sorte que les voix des femmes soient systématiquement prises en compte et que ce qui reste l'exception, s'agissant des droits des femmes, devienne la norme. Enfin, et cela revêt également beaucoup d'importance, nous devons mettre à profit le Pacte pour l'avenir (résolution 79/1 de l'Assemblée générale), adopté il y a peu, afin de progresser dans la mise en œuvre des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité, tout en donnant la possibilité aux jeunes et aux générations futures d'avoir leur mot à dire sur la question dans le cadre du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Ukraine.

**M<sup>me</sup> Levchenko** (Ukraine) (*parle en anglais*) : Nous remercions la Suisse de l'organisation du présent débat public et remercions toutes les intervenantes de leurs exposés complets.

L'Ukraine fait siennes les déclarations qui seront prononcées au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité et de l'Union européenne. Je souhaite ajouter les observations ci-après à titre national.

Depuis que la guerre d'agression contre l'Ukraine a commencé en 2014, et particulièrement depuis l'invasion à grande échelle en février 2022, l'Ukraine fait l'objet d'attaques incessantes et brutales, de violations du droit international et d'un mépris flagrant de sa souveraineté territoriale. L'agression russe a entraîné la destruction d'infrastructures critiques, causé une catastrophe humanitaire qui dépasse l'entendement et donné lieu à de nombreux crimes de guerre au regard du droit international humanitaire. Ces crimes incluent notamment les homicides intentionnels, la prise pour cible de civils, les exécutions sommaires, la déportation forcée, la torture et des violences sexuelles généralisées liées au conflit, qui visent tant les femmes que les hommes, les filles et les garçons. Ces actes enfreignent non seulement les Conventions de Genève, mais aussi les principes fondamentaux consacrés par la Charte des Nations Unies et ceux du droit international coutumier. Dans toute une série de résolutions, l'Assemblée générale des Nations Unies a condamné l'agression illégale de la Russie et exigé le retrait intégral des forces militaires russes de l'intérieur des frontières internationalement reconnues de l'Ukraine. Ces résolutions réaffirment l'intégrité territoriale de l'Ukraine et le principe selon lequel les actes d'agression ne doivent jamais être tolérés.

L'engagement de l'Ukraine en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes reste inébranlable, même face à une telle adversité. Notre gouvernement met actuellement en œuvre le deuxième plan d'action national inspiré par la résolution 1325 (2000), concernant le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Si notre objectif principal est la paix et la justice pour l'Ukraine et toute notre région, nous envisageons également un avenir où nos efforts de relèvement seront menés en tenant compte des questions de genre et de manière inclusive, en veillant à ce que les femmes et les populations marginalisées soient partie intégrante de la reconstruction d'une Ukraine pacifique et stable.

L'une des initiatives clefs à cet égard est la plateforme sur l'intégration des questions de genre et le relèvement inclusif, qui coordonne les efforts du Gouvernement, de la société civile et des partenaires internationaux. Grâce à cette plateforme les voix des femmes seront au cœur des processus de prise de décision et que les perspectives de genre seront intégrées à chaque étape de notre relèvement. En outre, les États se sont engagés à verser la somme totale de 46 millions d'euros à l'Alliance internationale pour la prévention des violences sexuelles en temps de conflit, lancée à la Conférence sur le relèvement de l'Ukraine de 2024 à Berlin, ce qui témoigne de la

solidarité mondiale en faveur de notre relèvement. Nous sommes reconnaissants du soutien international militaire, diplomatique, économique et humanitaire. Ensemble, nous nous efforçons de libérer nos territoires de toute occupation et de rétablir la paix et la justice. Toutefois, cette quête de paix ne peut aboutir si la Russie n'est pas rendue comptable de ses crimes. Le droit international est clair : les responsables de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de violations des droits humains doivent répondre de leurs actes devant la justice. À cet égard, nous travaillons en étroite collaboration avec les tribunaux internationaux et les institutions judiciaires internationales pour que les atrocités commises ne restent pas impunies.

Nous continuons d'exhorter le Conseil de sécurité à renforcer les mécanismes de responsabilité pour les crimes de guerre, y compris les violences sexuelles liées aux conflits, en veillant à ce que les acteurs militaires et politiques responsables soient poursuivis. Le Conseil doit intégrer une perspective de genre dans toutes les missions et tous les programmes des Nations Unies, y compris les activités de maintien de la paix, l'action humanitaire et les efforts de développement, conformément à la résolution 1325 (2000). Il doit renforcer le soutien technique et financier apporté aux initiatives locales d'autonomisation des femmes dans le cadre de la consolidation de la paix et du relèvement après un conflit. Il doit intensifier les mécanismes de suivi et de communication de l'information afin de veiller à ce que tous les États Membres respectent les normes existantes en ce qui concerne les femmes et la paix et la sécurité, et mener des consultations régulières et officielles avec les organisations de la société civile. Nous invitons la communauté internationale à renforcer les sanctions contre la Fédération de Russie. En outre, nous exhortons le Secrétaire général à inclure la Russie dans la liste de la honte, étant donné son emploi généralisé de la violence sexuelle liée au conflit contre des civils et des prisonniers de guerre.

**La Présidente :** Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Allemagne.

**M<sup>me</sup> Bräutigam** (Allemagne) (*parle en anglais*) : L'Allemagne s'associe aux déclarations qui seront prononcées au nom de l'Union européenne et du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité.

Dans le Pacte pour l'avenir (résolution 79/1 de l'Assemblée générale), nous avons tous convenu d'accélérer la mise en œuvre de nos engagements en faveur des femmes et de la paix et de la sécurité, et nous devons le faire rapidement et efficacement. Ce ne sont ni les connaissances ni

la sensibilisation qui font défaut, mais la volonté politique et la mise en œuvre.

Je voudrais faire les cinq observations suivantes à cet égard.

Premièrement, un financement fiable, flexible et suffisant des organisations locales dirigées par des femmes, des femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix et des défenseuses des droits humains est indispensable, mais fait souvent défaut. Nous devons enfin les doter des ressources nécessaires à leur travail précieux. L'Allemagne est le principal donateur du Fonds pour les femmes, la paix et l'action humanitaire, dont l'objectif est précisément d'assurer un financement à long terme et non bureaucratique des activités de base des organisations dirigées par des femmes dans des zones de conflit. Cette année, l'Allemagne mettra 6,5 millions de dollars supplémentaires à la disposition du Fonds.

Deuxièmement, il ne saurait y avoir de paix durable sans responsabilité. Chaque personne rescapée de violence sexuelle liée aux conflits doit avoir accès à la justice et aux services essentiels. Le mandat de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et de son équipe d'experts de l'état de droit et des questions touchant les violences sexuelles commises en période de conflit est donc plus pertinent que jamais. L'Allemagne est déterminée à poursuivre le financement de l'Équipe d'experts, et nous exhortons tous les États Membres à soutenir également son travail. Nous élargirons nos travaux sur la responsabilité, notamment en ce qui concerne le principe de la compétence universelle. Comme indiqué dans la résolution 2467 (2019), l'ensemble des outils du Conseil de sécurité doit être utilisé, y compris les sanctions ciblées.

Troisièmement, la résolution 2467 (2019) a, pour la première fois, abordé la situation des enfants nés d'un viol lié à un conflit. Tout comme leurs mères respectives, ces enfants sont souvent victimes de stigmatisation et d'une forte discrimination juridique et administrative. Nous devons améliorer leurs conditions de vie et sensibiliser l'opinion publique à leur situation et à leurs besoins spécifiques. C'est une tâche qui nous incombe à tous.

Quatrièmement, les femmes sont des acteurs majeurs de la paix. Pourtant, elles sont trop souvent mises à l'écart, y compris dans les activités de maintien de la paix et aux postes de direction des organisations internationales. Il est grand temps que cela change. L'Initiative Elsie pour la participation des femmes aux opérations de

paix et le Network for Uniformed Women Peacekeepers (Réseau des soldates de la paix) sont des moyens novateurs permettant d'obtenir des résultats.

Cinquièmement et enfin, la crise climatique intensifie les menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité dans le monde pour les femmes, les filles et les groupes marginalisés, qui sont touchés de manière disproportionnée. L'Allemagne s'associe au Fonds pour les femmes, la paix et l'action humanitaire pour mener l'initiative Women and Climate Security (Initiative pour les femmes et la sécurité climatique), qui investit dans des actions combinées en faveur de la consolidation de la paix et de l'action climatique.

Pour l'Allemagne, les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité sont un pilier majeur de notre politique étrangère et de développement. Partout dans le monde, d'innombrables femmes œuvrent courageusement et sans relâche pour la paix, la justice et les droits humains. Admirer leur travail ne suffit pas ; nous devons tous faire davantage pour les soutenir, les protéger et les défendre.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Colombie.

**M<sup>me</sup> Tickner** (Colombie) (*parle en espagnol*) : L'une après l'autre, les déclarations faites au cours du débat public d'aujourd'hui ont confirmé l'état critique dans lequel se trouve la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Le nombre de conflits a augmenté, les dépenses militaires ont battu des records historiques, la violence sexuelle en temps de conflit est en hausse et les progrès sur les différents indicateurs d'égalité des genres ont stagné ou régressé. Dans le même temps, la question de genre est instrumentalisée à l'échelle mondiale pour accentuer la polarisation politique et restreindre les droits des femmes et des personnes LGBTQI+. La violation systématique et normalisée du droit international et de la Charte des Nations Unies, comme en témoignent les guerres en Ukraine, en Palestine et maintenant au Liban, a encore érodé la crédibilité et la légitimité de l'Organisation, et en particulier du Conseil de sécurité, qui s'est montré incapable d'endiguer la barbarie qui sévit tout autour de nous et qui touche de manière disproportionnée les femmes, les jeunes et les enfants.

Le dernier rapport en date du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2024/671) dresse également un tableau peu réjouissant de la participation des femmes aux négociations de paix. Elles ne représentent que 9,6 % des négociateurs de paix, 13,7 %

des médiateurs et 26,6 % des signataires des cessez-le-feu et des accords conclus. En outre, si l'on exclut mon pays, la Colombie, le nombre de femmes signataires tombe à 1,5 % seulement. Notre longue histoire de guerre et de recherche de la paix nous a appris que sans les femmes, le changement n'est pas possible. C'est pourquoi il est indispensable de renforcer leur rôle en tant qu'architectes de la paix à tous les niveaux – local, national et mondial –, ainsi que dans les différents espaces officiels et non officiels. En même temps, la simple inclusion des femmes ne suffit pas ; leur participation doit garantir une incidence réelle et durable sur la prise de décision et la mise en œuvre de tout ce qui a trait à la paix, comme cela a été le cas à nos tables de négociation et dans le cadre de l'élaboration concertée de notre premier plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), et de notre politique étrangère féministe. Les deux politiques seront publiées dans les prochains jours.

Il est tout aussi important que les obstacles structurels tels que le patriarcat et le sexisme, ainsi que d'autres systèmes d'oppression, comme le racisme, soient démantelés, si nous voulons parvenir à une transformation globale telle que celle proposée par le Gouvernement de Gustavo Petro Urrego et de Francia Márquez en Colombie.

Le vingt-cinquième anniversaire de la résolution 1325 (2000), ainsi que l'examen après 30 ans de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, offrent une occasion unique de combler les lacunes et de concrétiser le potentiel du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Il ne fait aucun doute que le Conseil de sécurité n'a pas été à la hauteur dans ce domaine, ce qui réaffirme l'urgence de le réformer, notamment en renforçant tous les mécanismes en place pour limiter et contrôler l'usage du droit de veto.

Il est temps de reconnaître que l'autonomisation des femmes dans leur diversité n'est pas seulement une question de justice vis-à-vis de la moitié de la population mondiale qui est laissée pour compte, mais qu'il s'agit d'une méthode éprouvée pour nous empêcher de sombrer davantage dans l'abîme.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Italie.

**M. Fratini (Italie) (*parle en anglais*)** : C'est un honneur pour moi de participer au présent débat public au nom de l'Italie afin de partager l'approche italienne de la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, qui repose sur notre engagement de longue date à promouvoir la contribution significative des

femmes et des filles à la paix et à la sécurité durables. Je suis très fier de prendre la parole en tant que premier coordonnateur de mon pays pour les questions relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité.

Depuis le début des années 2000, nous travaillons sur les quatre piliers du programme, en mettant particulièrement l'accent sur la participation véritable des femmes aux efforts de consolidation de la paix et de médiation, notamment par l'intermédiaire du Réseau de femmes médiatrices de la région méditerranéenne, lancé en 2017 avec l'appui de l'Italie. Nous avons aussi mis l'accent sur la protection des femmes et des filles, y compris les petites filles, conformément au programme sur les enfants et les conflits armés, contre toutes les formes de violence fondée sur le genre dans les conflits et les crises.

L'Italie estime qu'il est primordial de prendre davantage en compte les questions de genre dans les efforts de consolidation de la paix, en particulier au vu de l'évolution des défis mondiaux tels que les changements climatiques, l'insécurité alimentaire, les flux migratoires, la traite des êtres humains et l'utilisation abusive de la technologie, y compris la violence fondée sur le genre facilitée par la technologie. Cela signifie qu'il faut garantir une vision globale, holistique et intégrée qui tienne dûment compte de la corrélation entre les droits humains, l'environnement et la sécurité et dans laquelle l'implication et la participation active des femmes et des filles sont essentielles pour parvenir à une paix inclusive.

Notre action, tant au niveau interne qu'au niveau international, est fondée sur des échanges fructueux avec les organisations de la société civile dirigées par des femmes, le monde universitaire et d'autres partenaires non gouvernementaux dans les domaines de la politique, de la sécurité et du développement. Pour atteindre cet objectif, l'Italie a adopté et mis en œuvre ses plans d'action nationaux périodiques. Notre quatrième plan d'action national prendra fin à la fin de cette année. La préparation de notre cinquième plan d'action national est en cours. Il entrera en vigueur l'année prochaine, au bon moment pour le vingt-cinquième anniversaire de la résolution 1325 (2000), et accordera la priorité à deux volets principaux.

Le premier volet consiste à collaborer avec les populations locales grâce à la mobilisation des acteurs locaux et en associant les femmes de la région aux efforts de consolidation de la paix pour que leurs vues et leurs besoins soient pris en compte, en particulier dans les régions touchées par un conflit ou risquant de l'être.



Le second volet prévoit l'allocation de ressources financières destinées à appuyer les programmes conçus et mis en œuvre par les organisations de la société civile, les milieux universitaires et les centres de recherche afin d'autonomiser les femmes dans les zones touchées par les conflits en leur offrant une formation et des possibilités de jouer un rôle de premier plan dans les efforts de consolidation de la paix.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer le plein soutien de l'Italie aux activités importantes menées par l'ONU et les organisations régionales, ainsi qu'à d'autres initiatives multilatérales et nationales, en vue de promouvoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et d'améliorer ses résultats sur le terrain. La participation active des femmes et des filles aux politiques de paix et de sécurité est indispensable pour relever les défis actuels et promouvoir des sociétés résilientes dans le monde entier.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole à la représentante du Canada.

**M<sup>me</sup> O'Neill** (Canada) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de prononcer deux déclarations aujourd'hui, la seconde étant celle du Canada. La première sera faite au nom des 66 membres du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité, représentant les cinq groupes régionaux de l'ONU et l'Union européenne.

Partout dans le monde, des femmes et des filles œuvrent avec courage et détermination à la prévention et au règlement des conflits, ainsi qu'à l'instauration et à la pérennisation de la paix. Pourtant, elles continuent d'être exclues de la prise de décisions et de faire l'objet de discriminations et d'être victimes de violences sexuelle et fondées sur le genre, sous diverses formes.

Le Groupe des Amis voudrait par conséquent insister sur cinq points.

Premièrement, nous exhortons tous les États Membres, le système des Nations Unies et les autres parties prenantes à protéger et à promouvoir les droits humains de toutes les femmes et les filles et à garantir la participation pleine et véritable des femmes, en toute sécurité et sur un pied d'égalité avec les hommes, à tous les aspects de la paix et de la sécurité, ainsi que leur rôle moteur dans ces domaines. Il a été prouvé que cela permettait de garantir une paix plus solide et plus durable. Nous demandons que justice soit faite et que les responsables de toutes les violations des droits humains de l'ensemble des femmes et des filles soient tenus de répondre de leurs actes. Nous attirons également l'attention sur les causes structurelles des inégalités de genre, telles que les stéréotypes et les

normes sociales négatives qui perpétuent les violences et les conflits.

Deuxièmement, nous exhortons tous les acteurs à faire de la participation des femmes la norme dans les processus de paix, et ce, à toutes les étapes et avec un objectif de 50 % de participation.

Troisièmement, nous encourageons les institutions du secteur de la sécurité à entreprendre des réformes tenant compte des questions de genre et à éliminer les obstacles à la participation et au leadership des femmes à tous les niveaux.

Quatrièmement, nous devons tout mettre en œuvre pour appuyer les voix courageuses et indépendantes des défenseuses des droits humains, des médiatrices, des artisanes de la paix et des militantes de l'égalité des genres, et pour promouvoir des environnements sûrs, sécurisés et favorables, à la fois en ligne et hors ligne, pour qu'elles puissent mener à bien leurs activités. Nous devons défendre leurs revendications, faire entendre leur voix, nous opposer rapidement aux attaques, aux actes d'intimidation et aux représailles dont elles font l'objet et appuyer un financement suffisant, prévisible et souple afin qu'elles puissent accomplir leur mission en toute sécurité et indépendance.

Enfin, nous appelons au plein respect du droit international et à une prévention et des mesures efficaces contre toutes les formes de discrimination et de violence sexuelle et fondée sur le genre, en ligne et hors ligne. Nous devons garantir l'accès des personnes rescapées aux services essentiels, y compris les services de santé sexuelle et reproductive, la santé mentale et le soutien psychosocial.

Il est également indispensable d'amener les auteurs de violences sexuelles et fondées sur le genre à répondre de leurs actes. Nous encourageons le Conseil de sécurité à poursuivre la lutte contre l'impunité avec tous les moyens à sa disposition et à ajouter la violence sexuelle liée aux conflits à la liste des critères de désignation dans les régimes de sanctions adoptés par l'ONU. Nous saluons le leadership courageux des femmes et des filles qui appellent à une action urgente et à l'application du principe de responsabilité.

Je vais maintenant partager une petite partie de la déclaration nationale du Canada.

Ce message est inspiré par des femmes sages qui œuvrent à la consolidation de la paix dans notre pays et dans le monde entier et qui nous rappellent que, malgré les crises, la déshumanisation et les attaques contre leur

action, nous ne devons pas nous laisser étouffer par la négativité. Nous devons aussi donner de l'oxygène aux progrès et à leurs effets.

Dans cet esprit, nous allons brièvement mettre en lumière trois avancées.

La première est la manière dont les jeunes femmes à travers le monde contribuent au programme pour les femmes et la paix et la sécurité, en adoptant ses principes tout en se l'appropriant.

*(l'oratrice poursuit en français)*

Nous les voyons se mobiliser rapidement et de manière créative, en utilisant des outils numériques et en rendant cet espace plus inclusif. Elles créent des coalitions avec des alliés investis, y compris des jeunes hommes et des membres des communautés LGBTQI+.

Un autre point positif concerne la qualité, et pas seulement la quantité, des plans d'action nationaux.

*(l'oratrice reprend en anglais)*

Pendant de nombreuses années, il y avait principalement deux types de plans : d'une part, ceux des pays qui avaient récemment connu la guerre et qui étaient concentrés sur leurs questions intérieures et, d'autre part, ceux des pays qui se tournaient vers l'extérieur, le programme pour les femmes et la paix et la sécurité étant lié aux enjeux de politique étrangère et de maintien de la paix. Aujourd'hui, une proportion beaucoup plus importante des plans d'action, y compris le dernier adopté par le Canada, intègrent des questions et des engagements nationaux et internationaux. Cette évolution reflète l'interconnexion des enjeux de sécurité et des progrès accomplis vers l'humilité et l'autoréflexion qui sont nécessaires pour reconnaître et éliminer les obstacles systématiques auxquels les femmes sont confrontées à l'intérieur de nos frontières.

Enfin, alors que les artisanes de la paix au sein de la société civile manquent cruellement de ressources, il est de plus en plus reconnu que si le montant du financement est important, sa forme l'est tout autant. La paix n'est pas un projet. Les fonds les plus efficaces sont prévisibles, flexibles, pluriannuels et, parfois, rapides. Il en résulte une utilisation plus efficace des fonds publics, des réponses plus appropriées aux crises, davantage de vies sauvées, un plus grand respect de la dignité et, souvent, une plus grande confiance, l'une des devises les plus rares en période de conflit et en temps de crise.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Norvège.

**M<sup>me</sup> Gilen** (Norvège) *(parle en anglais)* : Le monde est dans la tourmente, et le nombre de personnes dont la sécurité est menacée est sans précédent. Le débat public d'aujourd'hui est consacré aux priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité, ainsi qu'à la participation réelle et au rôle moteur des femmes dans les questions relatives à la paix et à la sécurité. Il s'agit là d'un élément clef des efforts déployés par la Norvège pour promouvoir la paix et la sécurité, qui est au centre de notre politique de sécurité.

En 2006, la Norvège est devenue l'un des 110 États Membres qui définissent leurs priorités au moyen de plans d'action nationaux pour les femmes et la paix et la sécurité. Le cinquième plan d'action de mon pays montre clairement que l'action que mène la Norvège relativement au programme pour les femmes et la paix et la sécurité doit être intensifiée aux niveaux national et international, et que les efforts que la Norvège fait aux niveaux national et international doivent être plus étroitement liés.

La Norvège a une longue tradition de facilitation des processus de paix et de médiation à la demande des parties à un conflit. Nous avons remarqué que l'espace consacré à la participation et au rôle moteur des femmes dans la médiation est encore très limité. En outre, peu de conflits sont réglés pacifiquement, malgré l'appel du Secrétaire général à multiplier les activités de médiation. La question est de savoir ce que nous pouvons faire face à cette tendance alarmante. Est-ce important ou non de soutenir la participation des femmes à cet égard ?

Premièrement, les femmes ont une expérience stratégique en matière de rétablissement de la paix, et les recherches montrent que les processus inclusifs aboutissent à des résultats plus durables. Au contraire, aucune recherche n'indique que les processus de paix sont plus fructueux lorsqu'ils sont négociés exclusivement par des hommes.

Deuxièmement, la prévention des conflits, à laquelle la contribution des femmes est cruciale, ne reçoit pas autant d'attention. Des études montrent que des organisations locales dirigées par des femmes sont en première ligne dans les zones de conflit, où elles contribuent à la désescalade entre les communautés et à prévenir l'éclatement de conflits latents. Ce sont aussi les organisations locales qui apportent la première réponse aux besoins humanitaires et qui restent sur place lorsque la communauté internationale quitte les zones de conflit. Ces organisations locales contribuent à renforcer la cohésion sociale et la résilience. Autrement dit, nous devons mettre davantage l'accent sur la prévention et le soutien

aux organisations locales. L'objectif visant à fournir aux organisations locales 1 % de l'aide allouée, souligné dans le rapport du Secrétaire général (S/2024/671), est un début, mais nous devons aller plus loin. Les femmes jouent un rôle clef dans les activités de consolidation de la paix visant à prévenir les conflits.

Troisièmement, je voudrais souligner l'aspect intergénérationnel du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Je tiens à souligner combien sont importants, pour réaliser les étapes susmentionnées, la coopération et le soutien interrégionaux devant permettre de consolider nos progrès et d'avancer vers une application ambitieuse de la résolution 1325 (2000).

En 2014, les pays nordiques ont décidé de créer un réseau nordique de médiatrices. Depuis, les réseaux régionaux de médiatrices se sont multipliés et se sont regroupés au sein de l'Alliance mondiale des réseaux régionaux de médiatrices. Ces réseaux de médiatrices représentent une réserve de ressources que nous devons tous utiliser. L'Alliance mondiale a présenté son premier exposé au Conseil de sécurité dans le cadre du débat public d'aujourd'hui. Nous félicitons la Suisse et le Réseau des femmes africaines pour la prévention des conflits et la médiation d'avoir rendu cela possible.

Le réseau mondial nous a appris une chose : les difficultés relatives à la participation et à l'inclusion auxquels les femmes se heurtent sont transrégionales. Nous nous faisons l'écho des propos tenus par le Secrétaire général dans l'allocution qu'il a prononcée devant l'Assemblée générale à sa soixante-dix-neuvième session (voir A/79/PV.7). Comme lui, nous avons constaté avec regret que, malgré des années passées à discourir, l'inégalité entre les hommes et les femmes est bien de mise dans la salle de l'Assemblée générale. Les femmes constituant moins de 10 % des orateurs du débat général du mois dernier.

Nous sommes ravis de pouvoir compter sur des réseaux régionaux qui nous permettent d'unir nos forces pour relever ensemble ces défis. Nous devons passer d'un discours de compassion et de victimisation à un discours qui mette en évidence la force, le pouvoir et l'influence positive remarquable des femmes dans le rétablissement de la paix, tant dans les processus de médiation que dans les activités de consolidation préventive de la paix.

Enfin, cette semaine, la Norvège a assumé, avec le Japon, la coprésidence du réseau des points focaux sur les femmes et la paix et la sécurité. Il s'agit d'un

réseau véritablement multilatéral, qui favorise la coopération entre les continents et entre les gouvernements et la société civile. Ces trois dernières années, le réseau a été présidé par l'Afrique du Sud, la Suisse, la Roumanie et les États-Unis d'Amérique. Nous sommes profondément touchés par la confiance et la chance qui nous sont accordées, et que nous accueillons avec reconnaissance. Ensemble, nous trouverons la voie à suivre. Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité n'est pas seulement un programme de femmes ou pour les femmes, c'est un programme pour nous tous.

**La Présidente** : Je rappelle à tous les orateurs et à toutes les oratrices qu'ils sont priés de limiter la durée de leurs déclarations à un maximum de trois minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence. Le voyant rouge de leur microphone se mettra à clignoter au bout de trois minutes pour les inviter à conclure.

Je donne maintenant la parole au représentant du Kazakhstan.

**M. Umarov** (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence suisse d'avoir organisé cet important débat public sur les femmes et la paix et la sécurité. Nous pensons que la participation véritable des femmes à la paix et à la sécurité est un impératif stratégique. Les femmes apportent des perspectives et des expériences particulières, et leur participation conduit à une paix plus durable et plus inclusive. Il y a 24 ans, nous avons adopté la résolution 1325 (2000), qui reconnaissait à la fois des effets disproportionnés des conflits sur les femmes et les filles et le rôle essentiel que celles-ci jouent dans les activités de consolidation de la paix.

En dépit des progrès accomplis, les femmes restent largement exclues des processus de paix formels, et leurs expériences et perspectives sont souvent négligées. Pour véritablement réaliser le potentiel transformateur du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, nous devons aller au-delà des paroles et en intégrer pleinement les quatre piliers, à savoir la participation, la protection, la prévention, le secours et relèvement, dans nos programmes et nos politiques. Le Conseil de sécurité, les gouvernements, les organisations régionales, les organismes des Nations Unies et la société civile jouent tous un rôle crucial pour garantir la pleine mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Seuls une action et un engagement collectifs nous permettront d'obtenir des résultats positifs.

Dans mon pays, par exemple, l'égalité des genres est une pierre angulaire de nos ambitieuses réformes



politiques et démocratiques dont le but est de bâtir un nouveau Kazakhstan, c'est-à-dire une société juste et équitable dans laquelle personne n'est laissé de côté. Le Kazakhstan s'attache à faire avancer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité grâce à son premier plan d'action national sur la résolution 1325 (2000). Cette stratégie globale, élaborée en collaboration avec l'ONU et la société civile, vise à accroître la représentation des femmes aux postes de décision à tous les niveaux, à déployer davantage de femmes dans les opérations de paix des Nations Unies et à améliorer la formation des membres des forces armées et de sécurité sur l'égalité des genres.

Le Kazakhstan est déterminé à mettre en œuvre son plan national en faisant preuve d'une forte volonté politique, en allouant les ressources nécessaires et en mettant en place un solide cadre de suivi et d'évaluation. Nous nous efforçons de renforcer les capacités des artisanes de la paix et de promouvoir leur participation aux processus de paix régionaux et internationaux. Pour favoriser la collaboration, nous avons adhéré au Pacte multipartite sur les femmes, la paix et la sécurité et l'action humanitaire. De plus, nous sommes un membre fondateur du Groupe de femmes d'influence d'Asie centrale, qui se consacre à la promotion du rôle que jouent les femmes dans la consolidation de la paix et la prévention des conflits.

Le Kazakhstan est un fervent défenseur des efforts internationaux visant à lutter contre la violence faite aux femmes. Nous contribuons financièrement au programme régional de l'Initiative Spotlight pour l'Asie centrale et l'Afghanistan, une initiative conjointe de l'ONU et de l'Union européenne, qui vise à éliminer ce fléau. Nous pensons qu'il est essentiel de s'attaquer aux causes profondes des conflits, notamment la pauvreté et l'inégalité des genres, pour faire avancer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. L'accès à un enseignement de qualité pour tous, en particulier pour les filles, est essentiel à cet égard. À cette fin, nous collaborons avec l'Union européenne et le Programme des Nations Unies pour le développement sur un programme dont le but est d'offrir des possibilités d'éducation aux jeunes filles afghanes dans nos universités. Nous invitons la communauté internationale à mettre en place des programmes de bourses pour les femmes et les jeunes filles des pays touchés par les conflits.

Pour terminer, le Kazakhstan réaffirme son attachement au programme pour les femmes et la paix et la sécurité, ainsi qu'aux efforts multilatéraux visant à promouvoir l'égalité des genres, des sociétés pacifiques

et une gouvernance inclusive. Nous sommes convaincus qu'au moyen de la collaboration, nous pouvons bâtir un monde dans lequel les femmes peuvent participer pleinement à tous les aspects de la vie, contribuant ainsi à un avenir plus pacifique et plus prospère pour tous.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Türkiye.

**M<sup>me</sup> Güven** (Türkiye) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence suisse d'avoir organisé cet important débat aujourd'hui. Je remercie également la Vice-Secrétaire générale, la Directrice exécutive d'ONU-Femmes ainsi que les autres intervenantes.

Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité est un outil essentiel pour la prévention et le règlement des conflits ainsi que pour la consolidation et la pérennisation de la paix. Nous ne devons pas oublier que ce sont les femmes qui sont les plus durement affectées par les conflits. Elles sont touchées de manière disproportionnée par la violence, les déplacements et l'instabilité et pourtant, leurs voix restent marginalisées dans les processus mêmes qui visent à résoudre ces crises. Les femmes et les jeunes filles de diverses régions du monde continuent de souffrir énormément de l'intensification des conflits. La situation au Moyen-Orient, aussi bien qu'en Ukraine, en Afghanistan, au Soudan et dans d'autres régions, montre à quel point les progrès fragiles enregistrés dans la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité peuvent facilement être réduits à néant.

Le bilan humanitaire à Gaza est sidérant, et les femmes et les filles ont été gravement touchées. Des milliers de personnes ont été déplacées, affamées ou tuées. La résolution 1325 (2000), sur les femmes et la paix et la sécurité, exige une mise en œuvre et une application du principe de responsabilité, plus solides afin de remédier à ce déséquilibre. L'absence de participation significative des femmes aux processus de paix reste un obstacle majeur au règlement des conflits. Nous sommes heureux de constater que le Pacte pour l'avenir récemment adopté (résolution 79/1 de l'Assemblée générale) comporte une mesure spécifique qui souligne la volonté politique des États Membres d'accélérer la mise en œuvre de leurs engagements relatifs aux femmes et à la paix et la sécurité.

La Türkiye est l'un des principaux pays à promouvoir activement la sensibilisation à l'importance de la participation des femmes aux processus de paix. En tant que Coprésidente du Groupe des Amis de la médiation, nous mettons l'accent sur le rôle des femmes dans

les efforts de médiation. À cet égard, la Türkiye salue et soutient la campagne du Secrétaire général en faveur d'un engagement commun visant à accroître la participation pleine, égale et significative des femmes aux processus de paix par les acteurs mondiaux de la médiation. Cet appel est ancré dans les principes d'égalité et de non-discrimination inscrits dans la Charte des Nations Unies. En fait, les femmes diplomates turques ont joué un rôle actif dans les efforts de médiation antérieurs et actuels de la Türkiye.

Nous soulignons constamment l'importance de la participation des femmes aux processus de paix lors du Forum d'Antalya sur la diplomatie et des Conférences d'Istanbul sur la médiation, qui sont organisés chaque année. En outre, lors des programmes annuels de certification sur la médiation pour la paix, nous soulignons l'importance du rôle des femmes dans la médiation.

Pour inverser la tendance négative actuelle concernant la participation des femmes aux processus de paix, d'autres initiatives pourraient être prises par l'ONU, les organisations régionales et les États Membres eux-mêmes. Dans ce contexte, il convient de renforcer les mécanismes d'établissement de rapports réguliers et transparents sur la participation des femmes aux processus de paix, à la prévention des conflits et à la reconstruction après les conflits. Tous les acteurs doivent également investir dans des programmes de renforcement des capacités pour les femmes, à tous les niveaux, afin de les doter des outils nécessaires à un engagement efficace dans les négociations de paix. Les campagnes publiques, tant au niveau local qu'international, peuvent accroître la sensibilisation et susciter un soutien plus large en faveur de l'inclusion des femmes dans la consolidation de la paix. Mon pays continuera à plaider en faveur de l'inclusion des femmes dans les processus de paix à chaque occasion.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole au représentant de la Jordanie.

**M. Hmoud** (Jordanie) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je voudrais exprimer la reconnaissance de la Jordanie pour les efforts internationaux visant à promouvoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

En Jordanie, nous sommes convaincus que les femmes ne sont pas seulement des partenaires dans la consolidation de la paix, mais des piliers fondamentaux sans lesquels aucun processus de paix ne pourrait être mené à bien. L'autonomisation des femmes, leur participation active à la prise de décision et leur protection contre toutes les formes de violence et de discrimination sont les fondements sur lesquels nous construisons un avenir

sûr et stable. À l'approche du vingt-cinquième anniversaire de la résolution 1325 (2000), nous réaffirmons notre engagement à atteindre les objectifs de ce programme et à travailler avec les partenaires internationaux pour veiller à ce que les femmes soient au cœur des processus de rétablissement de la paix et de construction de l'avenir.

Au milieu des discussions sur le rôle des femmes dans la consolidation de la paix, nous ne pouvons ignorer la situation tragique des femmes et des filles palestiniennes qui vivent sous le joug de l'occupation et de l'agression israéliennes. Leurs droits sont violés et supprimés quotidiennement et elles sont privées des éléments les plus élémentaires d'une vie décente. Du haut de cette tribune, nous réitérons notre appel à la communauté internationale pour qu'elle assume pleinement sa responsabilité et prenne des mesures efficaces et urgentes pour protéger ces femmes et ces filles et leur assurer l'accès à leurs droits fondamentaux, en premier lieu leur droit à vivre dans la dignité, la sécurité et la paix.

Nous avons la responsabilité collective de renforcer la volonté politique et de la traduire en engagements concrets pour mettre en œuvre le cadre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Tous les organes de l'ONU doivent mettre en place des politiques efficaces qui garantissent la participation pleine et égale des femmes à tous les stades de la prise de décision. Nous devons travailler à la mise en place d'une infrastructure solide qui permette aux femmes d'accéder à la table des négociations en toute confiance et en toute sécurité. Nous devons également soutenir toutes les parties prenantes qui contribuent à la consolidation de la paix sur le terrain afin de garantir des résultats plus durables et plus complets.

Nous appelons à soutenir les initiatives qui renforcent la participation des femmes à de multiples processus de paix. Nous devons également nous efforcer d'intégrer les femmes dans les processus de paix formels et informels. Les femmes qui travaillent en première ligne des conflits doivent avoir leur mot à dire dans les négociations officielles. En tant qu'États Membres, nous devons nous engager clairement à soutenir ces processus globaux.

Aujourd'hui, nous avons un besoin urgent de nouveaux outils pour faire face aux défis croissants de notre monde en mutation. Bien que la technologie offre des possibilités prometteuses, elle comporte également des risques sérieux qui menacent la participation des femmes en toute sécurité, en particulier dans le contexte de la violence en ligne et de la diffamation délibérée dans les médias. Dans ce contexte, nous appelons à la mise en place de plateformes numériques qui garantissent un

environnement sûr permettant aux femmes de participer effectivement aux processus de consolidation de la paix. Nous exhortons également les États Membres à investir dans des programmes d'alphabétisation numérique et des initiatives de cybersécurité afin de protéger les femmes des menaces électroniques et de garantir leur participation permanente aux efforts de paix, sans crainte ni restriction.

L'engagement de la Jordanie en faveur du programme pour les femmes et la paix et la sécurité se reflète clairement dans la mise en œuvre du premier plan national jordanien, qui a permis d'améliorer de manière remarquable la représentation des femmes dans le secteur de la sécurité. Depuis 2017, nous avons assisté à une augmentation significative du nombre de femmes au sein de la Direction de la sécurité publique et des forces armées jordanienne. Cela reflète les efforts continus et la vision stratégique visant à atteindre une représentation équilibrée des genres.

La participation des femmes jordanienne à des postes de direction a également augmenté et des progrès significatifs ont été réalisés dans les missions de maintien de la paix des Nations Unies, preuve de l'engagement ferme de la Jordanie à renforcer le rôle des femmes dans des domaines essentiels. Dans le cadre de ces efforts, la Direction de la sécurité publique et les forces armées jordanienne ont lancé la Stratégie d'intégration des questions de genre 2021-2024, qui renforce la position de la Jordanie en tant que modèle dans la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans tous les domaines.

En conclusion, je voudrais souligner que la réalisation des objectifs ambitieux du programme pour les femmes et la paix et la sécurité requiert notre engagement collectif et des efforts constants. La participation des femmes aux processus de paix n'est pas seulement un choix, mais une nécessité urgente pour garantir un avenir sûr et durable pour tous. La communauté internationale doit donc redoubler d'efforts pour soutenir les droits des femmes et garantir leur représentation effective à tous les stades de la prise de décision.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole à la représentante du Maroc.

**M<sup>me</sup> Moutchou** (Maroc) : Tout d'abord, ma délégation voudrait remercier la Suisse pour l'organisation, sous sa présidence du Conseil de sécurité, de ce débat de la plus haute importance. Je voudrais également remercier les distinguées intervenantes pour la qualité et la pertinence de leurs présentations.

Le débat d'aujourd'hui tombe à point nommé alors que nous préparons la célébration, l'année prochaine, du vingt-cinquième anniversaire de la résolution historique et visionnaire 1325 (2000). Il s'agit d'une occasion idoine pour faire le point sur les progrès et les réalisations accomplis dans la mise en œuvre de cette résolution, mais aussi de définir les lacunes et les obstacles qui restent à relever, et de réaffirmer notre engagement commun en faveur du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Qu'il me soit permis de prononcer une version courte de l'intervention de la délégation marocaine.

Les femmes ont prouvé leur détermination résolue à œuvrer pour une paix durable en s'engageant efficacement dans les efforts communautaires et les initiatives locales pour soutenir et promouvoir la paix et la réconciliation, car elles cherchent souvent des canaux non conventionnels, des méthodes non conflictuelles et des solutions pacifiques et inclusives pour résoudre les conflits, tout en se concentrant sur le bien-être collectif. Elles apportent des perspectives uniques et essentielles, étant naturellement des mécanismes primordiaux d'alerte précoce, qui se déclenchent au sein même de la cellule familiale. Leur détection des sources de tensions et leur interprétation de l'extrémisme et du discours de haine leur confèrent une vision fine des menaces sous-jacentes sur la sécurité communautaire, ce qui leur permet d'anticiper les risques de conflit et d'y réagir, et les positionne comme des actrices clefs dans la prévention des violences et la promotion du dialogue. Malgré ces constats, les femmes restent largement sous-représentées dans les processus de prise de décision liés à la paix et à la sécurité. Nous avons entendu les chiffres présentés ce matin par les intervenantes devant cette auguste assemblée. L'inclusion des femmes dans les processus de paix ne doit donc pas être perçue comme une simple formalité ou une exigence morale accessoire, mais plutôt comme un droit et une nécessité fondamentale et stratégique.

En guise de conclusion, qu'il me soit permis de souligner les trois observations suivantes, espérant que la symbolique de cette Journée des Nations Unies, le 24 octobre, favorisera l'avancement du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Premièrement, les obstacles qui subsistent à l'application intégrale de la résolution 1325 (2000) ne seront levés que moyennant une ferme volonté politique et un engagement résolu pour le respect total des droits fondamentaux des femmes.

Deuxièmement, les femmes doivent être reconnues comme des partenaires égaux dans le processus de prise de décisions, de médiation et de résolution des conflits.

Troisièmement, il faut protéger les femmes des effets néfastes de leur implication active dans la résolution des conflits. En effet, et bien qu'elles soient souvent célébrées comme des héroïnes et puissent atteindre des postes élevés, y compris dans les rangs militaires, elles peuvent également faire face à des répercussions et à de la condescendance, y compris au moyen des nouvelles technologies, devenues, hélas, des plateformes de harcèlement et de dénigrement, alors que ces outils peuvent être exploités pour offrir des opportunités aux femmes et encourager leur participation active dans tous les domaines, y compris la résolution des conflits et la paix.

Enfin, le Royaume du Maroc, qui a adopté et met en œuvre son plan d'action pour les femmes et la paix et la sécurité, membre du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité et du Groupe des Amis de la parité des sexes, et signataire de la quasi-totalité des instruments internationaux de protection des droits de l'homme, y compris du *soft law*, souscrit pleinement à ses engagements internationaux en matière de promotion et de protection des droits des femmes et de renforcement de leur autonomie, et demeure engagé à travailler de concert avec la communauté internationale pour faire avancer la mise en œuvre pleine et entière du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

**La Présidente :** Je donne maintenant la parole à la représentante des Philippines.

**M<sup>me</sup> Lora-Santos** (Philippines) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis tout d'abord de saluer et de féliciter la présidence suisse pour l'organisation de ce débat très important. Je remercie également les intervenantes de leurs exposés éclairants.

Nous sommes à la veille d'une étape cruciale pour le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Il y a 24 ans, le Conseil de sécurité a reconnu à l'unanimité les effets disproportionnés et singuliers des conflits sur les femmes et le fait que leurs contributions à la paix, à la sécurité et au relèvement ne sont pas appréciées à leur juste valeur. L'année prochaine, nous célébrerons 25 années d'efforts dans ce domaine.

Les Philippines se félicitent d'avoir rejoint la communauté internationale dans cet important plaidoyer et de jouer un rôle de premier plan dans notre région. Le plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité élaboré par les Philippines en 2010 était le

premier en Asie du Sud-Est. Nous avons également joué un rôle important dans la création du Registre des femmes pour la paix de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) en 2018 et dans la création du Plan d'action régional de l'ASEAN sur les femmes et la paix et la sécurité en 2022. Plus important encore, les Philippines ont joint le geste à la parole en nommant une femme négociatrice en chef de l'équipe gouvernementale dans le cadre du processus de paix avec le Front de libération islamique Moro. Le processus a été couronné de succès et a abouti à la création de la Région autonome bangsamoro en Mindanao musulman, une zone pacifique.

Nous parlons en connaissance de cause alors que nous participons aux travaux du Conseil de sécurité aujourd'hui. Les femmes changent la donne à la table des négociations de paix. Leur participation pleine, égale et véritable apporte un éclairage indispensable au débat, car ce sont les femmes qui portent généralement le fardeau de la guerre et du relèvement postconflit. La participation des femmes débouche sur l'intégration de dispositions relatives à l'égalité des sexes dans les accords de paix. Le leadership des femmes conduit à une paix durable et à une plus large acceptation et appropriation des accords de paix par la population. Ce sont les femmes des différents villages qui ont assumé la responsabilité de présenter à la population l'accord de paix relatif à la Région autonome bangsamoro en Mindanao musulman, ce qui a permis au peuple de s'approprier le processus de paix. Par conséquent, en ce qui concerne les initiatives qui peuvent être prises pour inverser le recul de la participation des femmes aux processus de paix, nous recommandons d'intégrer le rétablissement et la consolidation de la paix, la médiation et le règlement des conflits dans l'éducation et l'action communautaire au niveau local et à tous les échelons de l'administration, d'éliminer les obstacles qui empêchent les femmes autochtones et rurales de participer pleinement et en toute sécurité aux processus de paix, et d'œuvrer activement en faveur d'une véritable participation des femmes dans les communautés touchées par un conflit.

Les dirigeants doivent s'engager à financer la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Il faut rechercher des modèles de financement qui apportent un appui à long terme aux femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix. À cet égard, les Philippines se félicitent du lancement par le Secrétaire général de l'engagement commun d'accroître la participation pleine, égale et effective des femmes aux processus de paix. Nous souscrivons pleinement à cet engagement et continuerons de prendre des mesures pour promouvoir



et renforcer la participation pleine, égale et effective des femmes aux efforts de médiation et aux processus de paix.

Les Philippines, qui accueilleront la conférence internationale sur les femmes et la paix et la sécurité à Manille la semaine prochaine, réaffirment leur détermination à renforcer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous faisons le point sur ce que nous avons accompli depuis l'adoption de la résolution 1325 (2000) et nous aimerions proposer des solutions aux problèmes persistants qui entravent la participation pleine, égale et effective des femmes à la paix et à la sécurité.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie.

**M. Prabowo** (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je remercie la Suisse d'avoir organisé la présente séance et les intervenantes de leurs précieux éclairages.

La résolution historique 1325 (2000) a marqué une avancée importante en plaçant les femmes au cœur de la paix et de la sécurité internationales, notamment en garantissant leur participation pleine, égale et véritable aux processus de paix. Même si d'importants progrès ont été réalisés, des défis majeurs subsistent. Dans de nombreuses situations d'urgence, les femmes et les enfants demeurent exposés aux risques les plus élevés. C'est très évident à Gaza, où les femmes et les filles représentent plus de 70 % des victimes civiles. Elles sont principalement prises en charge par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Je voudrais donc commencer par rappeler clairement que toute attaque contre l'UNRWA est une attaque directe contre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Je voudrais souligner trois points.

Premièrement, il faut joindre le geste à la parole. Le rapport du Secrétaire général (A/2024/671) souligne les nombreux défis à relever, qu'il s'agisse du caractère imprévisible des financements ou de l'impunité pour les violences faites aux femmes et aux enfants en période de conflit. Nous devons renforcer notre engagement collectif pour remédier aux lacunes observées et traduire cet engagement en actions concrètes en adoptant des politiques tenant compte des questions de genre. L'Indonésie est fière d'avoir été à l'origine de la résolution 2538 (2020), qui appelle à renforcer les efforts visant à renforcer le rôle des femmes en tenue et des civiles aux opérations de maintien de la paix à tous les niveaux.

Deuxièmement, nous devons investir dans les capacités des femmes dans le cadre des processus de paix. Les données sont claires : la paix est plus durable lorsque les femmes participent aux processus de paix. Il est donc primordial de renforcer les capacités des médiatrices de paix et de soutenir les réseaux de médiatrices afin de promouvoir le développement et le déploiement de médiatrices qualifiées à tous les stades des processus de paix. Dans cet esprit, l'Indonésie est fière d'avoir été à l'origine de l'initiative qui a abouti à la création du Réseau de négociatrices et médiatrices de paix d'Asie du Sud-Est en 2019. L'Indonésie reste également déterminée à appuyer les droits des Afghanes. Elle a organisé la Conférence internationale sur l'éducation des femmes en Afghanistan et élaboré des programmes de renforcement des capacités axés sur la participation des femmes, entre autres initiatives.

Troisièmement, nous devons garantir un environnement favorable aux femmes dans les efforts de paix. Il s'agit notamment d'assurer la sûreté et la sécurité des femmes dans le cadre des processus de paix et de garantir un environnement inclusif pour les soldates de la paix. L'Indonésie considère que cela revêt une importance capitale, étant donné que 192 soldates de la paix indonésiennes servent actuellement dans huit missions des Nations Unies, dont 81 au sein de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban.

L'avenir de la paix et de la sécurité mondiales dépendra de plus en plus du rôle central des femmes en tant qu'agentes de paix. Montrons tous et toutes l'exemple.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole au représentant du Danemark.

**M. Laursen** (Danemark) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des cinq pays nordiques, à savoir la Finlande, l'Islande, la Norvège, la Suède et mon pays, le Danemark.

Je voudrais remercier nos intervenantes d'aujourd'hui, qui nous ont rappelé le rôle crucial que jouent les femmes dans la promotion de la paix et de la sécurité dans le monde.

Le monde est aujourd'hui en proie à des conflits armés, des crises humanitaires et des violations des droits humains et atteintes à ces droits qui atteignent des proportions alarmantes. Nous exprimons notre vive inquiétude face à la situation des femmes et des filles dans de nombreuses régions du monde, et l'évolution de la situation en Afghanistan, au Myanmar, à Gaza et au Soudan est particulièrement préoccupante. En Afghanistan, les

femmes ne sont pas autorisées à parler en public, et encore moins à jouer un rôle dans la paix et la sécurité. Au Myanmar, la junte militaire s'en prend systématiquement aux droits des femmes et des personnes LGBT+ depuis le coup d'État de 2021. Cependant, les souffrances des civils, y compris des femmes et des filles, dans ces situations sont loin d'être une exception dans le monde d'aujourd'hui, comme le montre clairement le rapport du Secrétaire général (S/2024/671).

Il est de notre responsabilité collective d'agir de manière résolue pour veiller à ce que les acquis générationnels obtenus en matière d'égalité des genres ne soient pas davantage érodés. Qu'il me soit permis de mettre en exergue trois domaines clefs qui nous paraissent essentiels à l'approche du vingt-cinquième anniversaire de la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité.

Premièrement, nous réaffirmons la nécessité de garantir la participation pleine, égale et véritable des femmes à tous les niveaux et à tous les stades de la prise de décisions en matière de paix et de sécurité. Nous appelons l'ONU à soutenir l'idée de faire de la participation des femmes une exigence de base dans tous les processus et réunions de paix qu'elle appuie, et pas seulement dans les processus que l'Organisation dirige ou codirige.

Deuxièmement, les défenseuses des droits humains sont confrontées à des niveaux inacceptables de violence, de harcèlement et d'intimidation, en ligne et hors ligne. Nous avons besoin de mécanismes d'établissement de responsabilités plus solides pour protéger les représentantes de la société civile et les défenseuses des droits humains et pour veiller à ce qu'elles puissent continuer d'éclairer l'élaboration des politiques de paix et de sécurité, sans crainte de représailles.

Troisièmement, la violence sexuelle liée aux conflits reste une réalité dévastatrice et une tactique de guerre, qui touche de manière disproportionnée les femmes et les filles. L'année dernière, nous avons constaté une augmentation de 50 % des cas confirmés de violences sexuelles liées aux conflits par rapport à l'année précédente. Nous devons amener les auteurs de ces actes odieux à en répondre, et rester unis pour garantir la justice et la protection des personnes rescapées. Nous encourageons à renouveler l'appui en faveur du mandat de la Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit à cet égard. En outre, les pays nordiques réaffirment le droit de chaque femme et de chaque fille à un accès non discriminatoire aux services vitaux, en particulier les services de santé

sexuelle et reproductive, notamment dans le contexte des conflits et des crises humanitaires.

Pour terminer, les défis auxquels nous sommes confrontés sont profonds, mais ils ne sont pas insurmontables. Les pays nordiques restent pleinement engagés en faveur de la réalisation du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Sans l'égalité des genres, nous ne parviendrons pas à une paix durable.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Nouvelle-Zélande.

**M<sup>me</sup> Schwalger** (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier la Suisse d'avoir organisé l'important débat d'aujourd'hui, ainsi que les intervenantes et le Secrétaire général de leur engagement inébranlable à promouvoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Nous nous associons à la déclaration faite plus tôt par la représentante du Canada au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité.

Nous souscrivons à l'appel lancé en faveur de la protection et de la promotion des droits humains des femmes et des filles dans tous les aspects de la paix et de la sécurité. Il est décevant, mais peut-être pas surprenant, de constater un décalage grandissant entre, d'une part, la reconnaissance de l'importance de la participation des femmes aux efforts de protection et de paix et, d'autre part, la réalité sur le terrain. C'est particulièrement décevant compte tenu du nombre et de l'ampleur des crises auxquelles le monde est confronté dans des endroits tels que Gaza, le Liban, Israël, l'Ukraine, le Soudan et le Myanmar, pour n'en citer que quelques-uns.

Ce n'est pas le moment de relâcher nos efforts s'agissant d'appuyer la participation des femmes et des filles aux efforts en faveur de la paix, malgré la situation plus difficile en matière de sécurité et les tendances mondiales négatives qui menacent plus que jamais les droits des femmes.

Les faits sont là : la participation des femmes aux efforts de paix et de sécurité est vitale. Il est clair qu'il reste beaucoup à faire pour améliorer la mise en œuvre des politiques et des processus visant à remédier à cette situation. Pour sa part, la Nouvelle-Zélande reste attachée à tous les processus appuyés par l'ONU qui exigent et garantissent une participation pleine et véritable des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, et leur leadership à tous les stades et niveaux des processus de paix menés par l'Organisation. Cela doit être maintenu

pour veiller à ce que la représentation se traduise par une participation véritable.

La Nouvelle-Zélande continue de s'employer à éliminer les obstacles qui empêchent les femmes d'occuper des fonctions de direction dans les institutions du secteur de la sécurité. Ainsi, une femme occupe pour la première fois le poste de Ministre de la défense en Nouvelle-Zélande, et le pays a nommé la première femme au poste de Chef d'état-major des armées. Malgré ces exemples de réussite, la Nouvelle-Zélande a encore du travail à faire pour veiller à ce que les femmes, à tous les niveaux, soient traitées de manière équitable et respectueuse et qu'elles puissent réaliser leur potentiel dans les carrières de leur choix. Les préjugés liés au genre ont toujours cours, et la Nouvelle-Zélande n'est pas à l'abri de la violence fondée sur le genre au sein de ses communautés. Nous devons être particulièrement vigilants à l'égard de toutes les formes de discrimination et de préjugés fondés sur le genre.

Pour terminer, la Nouvelle-Zélande est déterminée, et insiste sur le fait que les voix des femmes et des filles doivent être effectivement prises en compte dans les processus de paix des Nations Unies. Le Secrétaire général a réaffirmé son engagement à faire progresser les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité, et la Nouvelle-Zélande reste une fervente partisane de la résolution 1325 (2000) et des travaux du Conseil de sécurité visant à mettre pleinement en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole à la représentante du Costa Rica.

**M<sup>me</sup> Chan Valverde** (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Le présent débat annuel nous offre une occasion en or de réfléchir à la pertinence de la résolution 1325 (2000), de reconnaître les défis auxquels nous sommes toujours confrontés dans sa mise en œuvre et d'évaluer à la fois les progrès réalisés et les lacunes qui subsistent.

À cet égard, je voudrais formuler trois observations.

Premièrement, bien que le programme pour les femmes et la paix et la sécurité ait été élaboré pour les situations de conflit et d'après-conflit, ses principes fondamentaux sont également valables en temps de paix. Le Costa Rica a toujours plaidé en faveur d'une approche plus globale, et souligné la nécessité de reconnaître la capacité d'action des femmes et d'intégrer leurs points de vue dans tous les aspects de la paix, y compris dans les situations d'après-conflit. En outre, les voix des femmes sont trop souvent marginalisées dans les débats sur la sécurité. Par exemple, dans les négociations multilatérales sur le

désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements, où les femmes ne représentent en moyenne qu'un tiers des participants, les États Membres doivent prendre des mesures délibérées et énergiques pour éliminer ces obstacles afin de garantir la participation pleine, effective et véritable des femmes aux discussions qui les concernent directement. Des discussions plus inclusives permettront également de trouver des solutions plus efficaces.

Deuxièmement, aucune des résolutions sur les femmes et la paix et la sécurité n'aborde de manière adéquate les questions numériques, y compris des thèmes comme le cyberspace et les technologies connexes et leurs implications pour la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. L'environnement en ligne expose les femmes de manière disproportionnée à la violence et aux abus. Les femmes, qu'elles soient politiciennes, défenseuses des droits humains ou simples utilisatrices, sont confrontées au harcèlement et aux menaces en ligne, qui peuvent aller jusqu'à l'agression physique. Le Costa Rica exhorte le Conseil à faire du cyberspace et des technologies numériques le sujet d'un prochain débat public sur le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Dans le même esprit, nous demandons que le rapport annuel du Secrétaire général sur le sujet aborde le cyberspace et les technologies numériques, y compris les dimensions de genre et les conséquences des cyberincidents.

Troisièmement, les formes de violence en ligne et hors ligne sont étroitement liées et s'alimentent mutuellement. C'est pourquoi la protection des femmes et des filles contre la violence fondée sur le genre facilitée par la technologie doit devenir un élément central du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et être intégrée comme priorité dans les plans d'action nationaux et régionaux portant sur l'application de la résolution 1325 (2000). Cette modification obligera les États à repenser la manière dont ils traitent les questions traditionnellement considérées comme des préoccupations internes, telles que les conséquences humaines de la violence facilitée par la technologie, au lieu de se concentrer uniquement sur les menaces externes en matière de sécurité. Le Costa Rica a toujours défendu une approche globale de la résolution 1325 (2000). Nous avons également reconnu l'interdépendance des quatre piliers du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Négliger l'un d'entre eux nuit à l'ensemble de l'édifice.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> Ronner-Grubačić.

**M<sup>me</sup> Ronner-Grubačić** (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Türkiye, la Macédoine du Nord, le Monténégro, la Serbie, l'Albanie, l'Ukraine, la République de Moldova, la Bosnie-Herzégovine et la Géorgie, pays candidats, ainsi que Monaco et Saint-Marin, s'associent à la présente déclaration.

Je tiens tout d'abord à remercier les intervenantes, en particulier M<sup>me</sup> Nu et la juge Owuor, de leurs exposés aujourd'hui.

Le rapport du Secrétaire général (S/2024/671) n'incite guère à l'optimisme. L'augmentation de 50 % du nombre de femmes et de filles vivant dans des zones touchées par des conflits souligne l'urgence d'agir. Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité doit être mis en œuvre de manière cohérente et les droits humains des femmes et des filles doivent être respectés et protégés.

L'Union européenne finance et soutient activement la participation des femmes et leur rôle de chef de file en faveur de la paix. Nous nous efforçons d'augmenter le nombre de médiatrices et de représentantes politiques, y compris au sein de nos propres structures, et nous soutenons les médiatrices internes dans plusieurs pays. Nous nous félicitons de l'engagement commun d'accroître la participation pleine, égale et effective des femmes aux processus de paix, car cela s'inscrit dans le droit fil de ces efforts. La participation des femmes, tant dans le cadre des accords de paix officiels qu'en dehors de ceux-ci, est fondamentale. Cependant, nous devons tous et toutes faire davantage pour réduire les obstacles institutionnels auxquels sont confrontées les organisations locales de femmes. Il s'agit là d'une étape clef vers la participation des femmes à la consolidation de la paix.

En amont de l'anniversaire que nous célébrerons l'année prochaine, nos engagements et nos efforts de mise en œuvre qui en découlent doivent dépasser ce qui a été fait il y a 25 ans. Nous devons veiller à ce que les femmes participent à tous les processus de paix. Il est tout aussi important qu'elles jouent un rôle de premier plan dans tous les autres efforts politiques visant à régler les conflits, qu'il s'agisse de processus officiels ou informels, aux niveaux local, régional et international. C'est là un principe fondamental du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, et il ne saurait être compromis.

Aux côtés de l'ONU, nous devons tous montrer l'exemple en veillant à ce que les femmes soient toujours incluses dans les processus politiques essentiels, en

particulier dans des contextes tels que l'Afghanistan, où les droits humains et les libertés fondamentales des femmes sont piétinés et font l'objet de graves violations. Il est essentiel de garantir une participation en toute sécurité. Pour créer un environnement favorable, il faut s'attaquer aux violations de manière volontariste. La sécurité ne doit jamais être utilisée comme un prétexte pour exclure les femmes. Elle doit au contraire être un appel à l'action pour adopter des mesures de protection plus robustes afin de permettre aux femmes de prendre la place qui leur revient dans les processus décisionnels. Cela s'applique également à l'utilisation des nouvelles technologies pour renforcer la participation des femmes, étant toutefois entendu que l'origine du harcèlement et de la désinformation fondée sur le genre ne réside pas dans la technologie, mais dans une culture plus générale de misogynie, d'impunité et de normes sociales négatives.

Je voudrais, pour conclure, dire la sincère appréciation et le profond respect de l'Union européenne pour le travail inlassable et immensément vital des dirigeantes, des actrices de la société civile, des artisanes de la paix et des défenseuses des droits humains. Nous continuerons à soutenir leur travail et nous invitons les autres à faire de même.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole au représentant de la Croatie.

**M. Ćurić Hrvatinić** (Croatie) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence suisse d'avoir organisé le présent débat et les intervenantes d'avoir partagé leurs précieux points de vue.

La Croatie se rallie aux déclarations faites au nom de l'Union européenne et du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité.

S'appuyant sur le Pacte pour l'avenir récemment adopté (résolution 79/1 de l'Assemblée générale), le débat d'aujourd'hui est l'occasion de faire un tour d'horizon des engagements les plus importants que nous pouvons prendre dès maintenant pour accélérer l'avancement du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

La prolifération de l'insécurité que l'on observe aujourd'hui dans le monde, ainsi que les inégalités existantes et les normes sociales discriminatoires, limitent la participation pleine, égale, véritable et en toute sécurité des femmes. Les femmes sont exposées de manière disproportionnée à la violence sexuelle et fondée sur le genre, trop souvent facilitée par la technologie, qui fait désormais partie intégrante de nos vies. Ces problèmes croisés nécessitent une approche globale soutenue par



des instruments juridiques efficaces et favorables, tant au niveau national qu'international. Le renforcement des mécanismes de responsabilisation afin de rendre justice aux victimes doit rester notre priorité, et nous devons continuer d'appuyer les démarches novatrices axées sur les personnes rescapées en matière de violences sexuelles liées aux conflits. Alors que nous œuvrons en faveur du respect du droit international, nous devons continuer de nous concentrer sur les outils et instruments existants qui accordent la priorité au savoir-faire technique des femmes et à leur participation à part entière aux négociations de paix. À l'approche du vingt-cinquième anniversaire de la résolution 1325 (2000), la priorité de la Croatie est de renforcer son cadre national et d'élaborer son troisième plan d'action national de nouvelle génération pour la période 2025-2029.

Je voudrais également souligner le rôle important que la Commission de consolidation de la paix peut jouer en accompagnant les États fragiles dans leur transition vers la paix, notamment en soutenant la société civile et les organisations de femmes au niveau local. Nous invitons donc tous les États Membres à appuyer le financement du Fonds pour la consolidation de la paix et ses initiatives en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Bulgarie.

**M<sup>me</sup> Beshkova** (Bulgarie) (*parle en anglais*) : La Bulgarie s'associe aux déclarations faites au nom de l'Union européenne et du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité.

Tout d'abord, je voudrais remercier la Suisse de l'organisation du présent débat et les intervenantes de leurs observations édifiantes. Nous réaffirmons notre engagement en faveur d'une participation pleine, égale et véritable des femmes à la consolidation de la paix et au règlement des conflits. Comme le souligne le rapport du Secrétaire général (S/2024/671), nous assistons à une régression très préoccupante dans la mise en œuvre des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité. Au cours de la seule année 2023, plus de 170 conflits armés ont été recensés, mettant en danger 612 millions de femmes et de filles et les exposant à la violence, à la pauvreté et à l'insécurité. La proportion de femmes tuées dans les conflits armés a doublé et les violences sexuelles liées aux conflits ont augmenté de 50 %.

La Bulgarie reste préoccupée par la sous-représentation des femmes dans les processus de paix. Il est

régulièrement prouvé que les accords de paix comptant des femmes parmi les signataires ont plus de chance d'être appliqués et de durer. Pourtant, en 2023, seuls 26 % des accords de paix faisaient référence aux femmes ou à l'égalité des genres, ce qui témoigne d'une tendance alarmante. Nous devons inverser cette tendance et veiller à ce que les femmes, en particulier dans les zones touchées par un conflit, aient un poids égal à celui des hommes dans la prise de décision à la table des négociations et ne soient pas de simples observatrices. En outre, nous sommes conscients du fait que les nouvelles technologies sont à double tranchant. Bien qu'elles aient le potentiel d'amplifier la voix des femmes, elles sont également utilisées comme des armes pour cibler et réduire au silence les dirigeantes et les militantes. Mon pays, la Bulgarie, réclame des garanties plus solides pour protéger les femmes contre le harcèlement en ligne et les campagnes de désinformation, qui menacent leur participation à la vie publique et politique.

Pour combler le fossé entre les engagements et les actes, nous devons veiller à ce que les femmes et les jeunes qui œuvrent à l'édification de la paix soient associés dès le début aux négociations de paix. Il est également indispensable d'investir dans le pouvoir mobilisateur des femmes et d'assurer un financement durable, souple et prévisible des initiatives de paix menées par les femmes. À l'heure actuelle, le niveau de financement des organisations de femmes dans les zones touchées par un conflit reste alarmant, puisqu'il ne représente que 0,3 % de l'aide bilatérale. Il faut que cela change si nous tenons réellement à pérenniser la paix.

Dans la perspective du vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000), la Bulgarie s'est attachée à renforcer et à élargir son plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité au-delà de 2025, en veillant à ce qu'il soit inclusif, suffisamment financé et aligné sur les meilleures pratiques internationales. Pour que nos priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité perdurent au-delà de cette date anniversaire, nous continuerons à institutionnaliser notre plan d'action grâce à des partenariats à long terme avec la société civile et en intégrant les femmes et la paix et la sécurité dans nos stratégies de défense, de politique étrangère et de développement.

La Bulgarie est prête à contribuer aux efforts collectifs qui sont faits pour renforcer les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité et donner pleinement effet à l'esprit des résolutions 1325 (2000) et 2250 (2015), ainsi qu'au consensus qui vient d'être atteint autour du

Pacte pour l'avenir (résolution 79/1 de l'Assemblée générale). Nous appelons les États Membres à renouveler leur volonté politique et à prendre des mesures concrètes pour inverser les tendances négatives décrites dans le rapport du Secrétaire général.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer que la Bulgarie est convaincue que l'avenir de la paix dépend de l'autonomisation, de la protection et de l'inclusion des femmes.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole au représentant des Émirats arabes unis.

**M. Abushahab** (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Je félicite la Suisse de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois, et je remercie la Présidente Amherd de présider cette importante séance. Je suis reconnaissant au Secrétaire général Guterres de son rapport (S/2024/671) et à la Vice-Secrétaire générale Mohammed de son exposé. Je remercie également la Directrice exécutive Bahous de son exposé, et la félicite pour le rôle de premier plan qu'elle continue de jouer dans l'autonomisation et la protection des femmes et des filles dans le monde entier. Nous avons écouté attentivement les exposés de ce matin.

Les femmes et les filles subissent de manière disproportionnée les conséquences de la guerre, qu'il s'agisse des violences sexuelles liées aux conflits, de la vulnérabilité accrue liée au déplacement forcé ou des risques accrus d'insécurité alimentaire et hydrique et de difficultés économiques. Plus qu'un fait, il s'agit là d'un rappel brutal des conséquences inégales de la guerre sur les hommes et les femmes. Pourtant, ces mêmes femmes et filles n'ont cessé de jouer un rôle fondamental dans le règlement des conflits et dans les situations d'après-conflit en tant qu'agentes de changement et facilitatrices de la paix. Nous devons tous nous engager pleinement à tirer parti des rôles et des perspectives singulières que les femmes apportent en tant qu'artistes de la paix dans un environnement en constante évolution. À cette fin, les Émirats arabes unis souhaitent faire trois recommandations.

Premièrement, le Conseil de sécurité doit prendre davantage d'initiatives pour renforcer son dialogue avec les femmes et les filles dans les situations de conflit. Par exemple, des visites du Conseil sur le terrain axées sur les questions de genres peuvent être un outil puissant pour y parvenir. L'an dernier, les Émirats arabes unis et la Suisse, en leur qualité de coprésidents du Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, ont organisé un voyage au Soudan du Sud pour comprendre ce que les femmes et filles de la

région recommandent et ce dont elles ont besoin afin de mieux orienter l'action du Conseil. Ce type de voyage est un moyen important d'établir un dialogue direct entre le système multilatéral et les femmes sur le terrain.

Deuxièmement, nous devons veiller à ce que les femmes participent en toute sécurité aux processus de paix, aussi bien hors ligne qu'en ligne. Les technologies émergentes, notamment l'intelligence artificielle, sont un outil puissant pour une consolidation de la paix inclusive. Elles peuvent par exemple faciliter le dialogue avec les femmes et les filles, même dans les endroits les plus reculés. Pour cela, nous devons veiller à ce que les femmes et les filles soient protégées et à l'abri des menaces de l'intolérance en ligne, de la désinformation, des discours de haine et de la discrimination fondée sur le genre. Un espace numérique inclusif, où les femmes et les filles sont en mesure de participer pleinement et d'utiliser les possibilités offertes par les technologies émergentes, sera bénéfique pour nous tous.

Troisièmement, si nous voulons régler durablement les conflits, nous devons nous employer résolument à appuyer la participation des femmes à la table des négociations. Cela suppose qu'elles soient associées aux efforts de médiation, à l'action humanitaire et à la protection des civils. La communauté internationale doit user de son influence pour mener et développer des initiatives tenant compte des questions de genre, qui intègrent et mettent en avant les vues et les besoins des femmes et des filles dans les conflits. C'est pourquoi les Émirats arabes unis mènent une initiative qui a pour but d'amplifier les points de vue des Soudanaises dans le cadre du groupe Aligned for Advancing Lifesaving and Peace in Sudan (Alignés pour promouvoir le sauvetage de vies humaines et la paix au Soudan) et de veiller à ce que l'ensemble de ses travaux tiennent compte des questions de genre.

Chaque jour, la guerre catastrophique contre Gaza coûte la vie à de nombreuses femmes et filles. Nous perdons toute une génération d'architectes de la paix. Nous avons besoin d'un cessez-le-feu immédiat et permanent pour éteindre les flammes de ce conflit, qui a déjà embrasé le Liban et risque de se propager. Nous avons besoin d'un horizon politique vers lequel naviguer. Tout effort pour parvenir à la solution des deux États doit inclure la participation des Palestiniennes et des Israéliennes.

À l'approche du vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000), l'inaction n'est pas tenable. Il est temps de considérer les femmes comme les agentes de paix qu'elles sont, car investir dans la participation et l'inclusion plénières, égales et véritables des

femmes et des filles, c'est investir dans notre sécurité, notre stabilité et notre résilience collectives.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Afrique du Sud.

**M<sup>me</sup> Malefane** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous remercions la Suisse d'avoir perpétué la tradition en organisant un débat public annuel de haut niveau sur les femmes et la paix et la sécurité. Ce débat public permet non seulement de faire avancer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, mais aussi, et surtout, de suivre et d'évaluer en permanence sa mise en œuvre. Il convient de noter que dans son rapport (S/2024/671), le Secrétaire général fait état de l'insuffisance des progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité au cours de l'année écoulée. Cela est regrettable et nous invite à renouveler notre engagement à accélérer la mise en œuvre de ce programme, en particulier à la veille du vingt-cinquième anniversaire de la résolution 1325 (2000). À cet égard, l'Afrique du Sud voudrait attirer l'attention sur quatre questions pertinentes.

Premièrement, nous tenons à souligner que la volonté politique est la condition *sine qua non* pour garantir que les femmes et les hommes participent sur un pied d'égalité aux processus de paix. Nous devons faire preuve d'une solidarité collective qui englobe aussi bien les femmes que les hommes et qui se traduit à la fois par des actes et par des paroles. Cette unité doit être évidente si nous voulons que l'autonomisation des femmes et l'égalité des genres en général deviennent une réalité.

Deuxièmement, comme l'indique le rapport du Secrétaire général, le manque de ressources financières est l'un des obstacles à la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous devons investir suffisamment dans les activités liées à la paix et à la sécurité afin de remédier au recul observé dans la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Compte tenu de l'environnement mondial actuel, dans lequel une pléthore d'acteurs se disputent des ressources qui s'amenuisent, nous devons faire preuve d'innovation pour mobiliser des fonds en faveur des femmes et de la paix et de la sécurité aux niveaux national, régional et international. Il est urgent d'explorer d'autres sources de financement que le financement gouvernemental. Nous sommes conscients que la paix est beaucoup plus difficile à obtenir en l'absence de processus de paix inclusifs. Étayons ce constat par les ressources nécessaires.

Troisièmement, l'Afrique du Sud a toujours souligné la nécessité de mettre l'accent sur la prévention des conflits. Par conséquent, nous sommes favorables à ce que les femmes jouent un rôle plus important dans les efforts de rétablissement et de consolidation de la paix. C'est pourquoi l'Afrique du Sud continuera de plaider en faveur du renforcement du soutien au programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans le cadre de la consolidation de la paix, et en faveur d'un financement approprié pour continuer d'appuyer les organisations de consolidation de la paix dirigées par des femmes et les projets tenant compte des questions de genre.

Quatrièmement, l'Afrique du Sud réaffirme son soutien aux interventions stratégiques, telles que l'utilisation de quotas, d'objectifs et de critères de référence, afin de promouvoir la participation pleine et véritable des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, aux processus de paix. À cette fin, nous nous félicitons de l'engagement commun pris par le Secrétaire général d'accroître la participation pleine et véritable des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, aux processus de paix, qui a été lancé aujourd'hui. Nous souscrivons à la vision exprimée dans cet engagement, qui vise à permettre à un plus grand nombre de femmes de diriger les processus de médiation et d'y participer. Cette initiative vient également compléter les efforts consentis par l'Afrique du Sud pour renforcer les capacités des médiatrices.

Nos formations annuelles à la médiation et à la négociation destinées aux femmes locales et aux Africaines, ainsi que le lancement du réseau de médiatrices Gertrude Shope au début de cette année, témoignent de la contribution apportée par l'Afrique du Sud pour donner des chances égales aux femmes dans les processus de médiation. Pour terminer, nous encourageons toutes les parties prenantes à continuer d'œuvrer de concert pour faire avancer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, afin d'appuyer la participation pleine et véritable des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, aux processus de paix et à toutes les sphères de la société.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole au représentant de la Pologne.

**M. Miarka** (Pologne) (*parle en anglais*) : La Pologne s'associe aux déclarations prononcées par l'Ambassadrice de l'Union européenne pour les questions de genre et de diversité et par la représentante du Canada au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité.

Je voudrais commencer par remercier la Suisse d'avoir organisé le présent débat et préciser que nous apprécierions que toutes les organisations internationales qui ont demandé à y participer soient en mesure de le faire.

En tant que Vice-Présidente du Bureau du Conseil d'administration d'ONU-Femmes, je suis déçue qu'en dépit des promesses répétées de la communauté internationale de garantir la participation des femmes aux processus de paix, le rapport du Secrétaire général (S/2024/671) indique que les progrès accomplis au cours des décennies s'évanouissent sous nos yeux. À l'approche du vingt-cinquième anniversaire de la résolution historique 1325 (2000), la Pologne estime que cela ne suffit plus d'appeler à accélérer la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. L'inclusion des femmes dans les processus de paix ne doit plus faire l'objet de débats, elle doit être appliquée. Nos décisions de politique générale doivent s'appuyer sur les recommandations formulées par les organisations de la société civile dirigées par des femmes, notamment les artisanes de la paix, les réseaux de médiatrices et les jeunes dirigeantes qui travaillent sur le terrain.

Les intervenantes d'aujourd'hui ont appelé à renforcer le soutien à une participation plus large et plus sûre des femmes qui s'emploient à prévenir les conflits, à répondre aux crises et à consolider la paix dans leurs communautés. C'est pourquoi la Pologne, pour la première fois cette année, a fièrement contribué au Fonds pour les femmes, la paix et l'action humanitaire. Actuellement membre de la Commission de consolidation de la paix, la Pologne est fermement convaincue qu'une paix et une sécurité durables passent par la participation pleine et véritable des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, à toutes les phases des processus de paix et à tous les niveaux. L'inclusion n'est pas une aspiration, c'est le fondement de sociétés résilientes et d'un avenir pacifique.

Les répercussions des conflits sur les civils, y compris les femmes et les filles, sont dévastatrices et ne peuvent être passées sous silence. L'augmentation effroyable des cas de violences sexuelles liées aux conflits, confirmés par l'ONU, met en évidence l'urgence qu'il y a à agir. Dans cette situation critique, la Pologne apporte son plein soutien à la Représentante spéciale Pramila Patten et salue le rôle moteur qu'elle joue dans la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits, alors que nous célébrons le quinzième anniversaire de son mandat.

Nous sommes solidaires du peuple ukrainien, qui continue de faire les frais de l'agression illégale et injustifiée lancée par la Russie. Nous sommes scandalisés par

les violences sexuelles perpétrées par les forces russes, comme l'a établi l'ONU. Ces crimes ne sont pas des actes isolés : ils s'inscrivent dans un schéma plus large de violences dirigées contre la population civile, en particulier les femmes et les filles, dans une tentative délibérée de détruire le tissu social ukrainien. Les conséquences psychologiques et physiques pour ces femmes sont incommensurables, mais leur résilience est indéniable. Comme l'a souligné la Directrice exécutive d'ONU-Femmes dans l'exposé qu'elle a présenté plus tôt dans la journée, malgré le traumatisme subi, nombre d'entre elles continuent de diriger leurs communautés, d'organiser des activités humanitaires et de participer à la consolidation de la paix, alors même que les violences se poursuivent. Leur courage témoigne de la ténacité du peuple ukrainien. Toutefois, leur courage ne suffit pas. La communauté internationale a le devoir de veiller à ce que les femmes et les filles en Ukraine ne se contentent pas de survivre à la guerre, mais qu'elles aient les moyens de prendre la tête des efforts de reconstruction de leur pays. Leurs vœux doivent guider le processus de relèvement, en veillant à ce qu'il soit inclusif et réponde aux besoins de tous les Ukrainiens.

Enfin, je voudrais réaffirmer que nous ne pouvons pas rester les bras croisés alors que les femmes et les filles en Afghanistan sont systématiquement privées de leurs droits fondamentaux. L'accès à l'éducation, à l'emploi et à la vie publique leur a été refusé sans pitié, et elles sont soumises à certaines des restrictions les plus sévères et les plus oppressives au monde. Leur situation actuelle contraste fortement avec les 20 dernières années, au cours desquelles la présence internationale de stabilisation dirigée par l'OTAN a favorisé un environnement propice à l'exercice des droits des femmes. La communauté internationale doit aujourd'hui veiller à ce que les femmes et les filles en Afghanistan ne soient pas oubliées et à ce que leurs voix continuent d'être entendues et prises en compte, quels que soient les efforts déployés par les détenteurs du pouvoir pour les réduire au silence.

La défense des droits des femmes et des filles est une responsabilité collective, et nous devons tous agir de toute urgence. La Pologne est prête à apporter sa pierre à l'édifice.

**La Présidente :** Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

**M. Mahmoud (Égypte) (*parle en arabe*) :** Alors que nous célébrons le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 1325 (2000), qui a marqué le lancement du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, nous nous



trouvons face à un véritable dilemme dans un contexte de crises et de conflits militaires qui ne cessent de s'aggraver. Dans le même temps, nous constatons un recul des efforts visant à prévenir les conflits et à les régler par des moyens pacifiques.

Il ne fait aucun doute que les femmes sont les plus touchées par ces conflits et subissent de plein fouet leurs conséquences, puisqu'elles sont victimes de diverses formes de violations et de violences, notamment la violence sexuelle, les déplacements forcés et la perte de leurs moyens de subsistance. En outre, les femmes supportent le fardeau psychologique résultant de la perte ou de l'éclatement de leurs familles du fait de ces situations.

Les conflits se sont considérablement aggravés au cours de l'année écoulée, qui a sans doute été la plus intense et la plus violente, sapant tous les efforts déployés aux niveaux régional et international pour mettre en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. L'aggression barbare qu'Israël mène contre la bande de Gaza depuis plus d'un an désormais en atteste clairement, avec plus de 31 000 victimes parmi les femmes, les enfants et les personnes âgées. Israël a étendu ses attaques au sud du Liban, visant notamment des civils, en violation flagrante du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, sans en être dissuadé et en toute impunité.

La situation n'est pas meilleure au Soudan, puisque le conflit armé dure depuis plus d'un an et que les perspectives d'un règlement pacifique sont lointaines. Les femmes et les filles sont victimes de diverses formes de violence, en plus d'être déplacées et privées d'un environnement sûr. Selon des rapports périodiques, ce sont des milices armées non étatiques qui perpètrent ces crimes d'une telle brutalité.

L'Égypte estime que la participation des femmes en tant qu'agentes actives du rétablissement de la paix joue un rôle déterminant, et que leur participation effective contribue à la prévention des conflits, aux processus de paix, au maintien de la paix, à la consolidation de la paix, à la reconstruction et au développement. L'Égypte s'est inspirée de cette vision lors de l'élaboration de son premier plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité, que nous nous apprêtons à lancer officiellement dans un avenir proche. Lors de la préparation du plan, nous avons mené des consultations avec de nombreuses parties issues de différentes composantes de la société, des partenaires et des organisations de la société civile. Les priorités du plan d'action sont notamment de garantir la participation effective des femmes et l'exercice de leur

rôle en tant qu'agentes de changement, tout en intégrant la dimension de genre dans les efforts de maintien et de consolidation de la paix et de relèvement postconflit.

L'Égypte souligne l'importance d'adhérer à une politique de tolérance zéro à l'égard des cas d'exploitation et de violence sexuelles dans les opérations de maintien de la paix. À cet égard, nous soulignons que l'autonomisation des femmes et la création d'un espace sûr et ouvert pour leur participation à la vie publique constituent une garantie pour prévenir l'éclatement de conflits, ce qui, à son tour, contribue à la cohésion sociale et à la durabilité de la paix sociale.

Pour terminer, l'Égypte salue l'initiative du Secrétaire général de lancer un engagement pour mettre en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité aux niveaux régional et international afin de garantir le respect de nos engagements communs dans ce domaine et d'assurer la pérennité de la paix, la réalisation des objectifs de développement, ainsi que le respect et la protection des droits humains, et elle s'associe à cette initiative. Nous remercions la Suisse d'avoir organisé cet important débat public, et nous remercions également les intervenantes.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole au représentant du Burundi.

**M. Maniratanga** (Burundi) : Le Burundi tient à saluer l'excellent leadership suisse à la présidence du Conseil de sécurité au cours de ce mois d'octobre.

Le Burundi estime que le rôle des femmes dans la construction de la paix constitue un enjeu de grande importance dans le contexte actuel, où plus de 120 conflits armés font rage. Pour le Burundi, tout comme pour la communauté internationale, la résolution 1325 (2000) a marqué un tournant, en reconnaissant le rôle essentiel des femmes à la paix et à la sécurité. À ce titre, le Burundi se réjouit d'avoir relocalisé la résolution 1325 (2000) et réaffirme son engagement à faire en sorte que les femmes, qui sont souvent les premières touchées par les conflits, soient des actrices indispensables de la paix, aussi bien au niveau des missions de paix des Nations Unies qu'au niveau national.

L'engagement du Burundi prend une forme tangible grâce à l'implication de plus de 15 000 Burundaises engagées dans la prévention et la résolution des conflits. Même l'institution de l'ombudsman au Burundi est dirigée par une femme. Ces femmes parcourent notre pays, mobilisant les femmes des provinces et des communes et créant un mouvement dynamique pour la paix. Elles sont

essentielles dans la prévention et la résolution des conflits en facilitant des dialogues communautaires et en soutenant le relèvement socioéconomique des femmes. De plus, ces femmes se retrouvent en très grand nombre au niveau des conseils de notables dans toutes les collines du pays, jouant ainsi un rôle fondamental dans le renforcement de la cohésion sociale.

Cherchant à allier la paix et le développement, le Burundi a également mis en place une banque d'investissement pour les femmes, facilitant l'accès au crédit pour celles à revenus faibles afin de soutenir leurs initiatives économiques. Cela s'inscrit dans notre vision de l'autonomisation des femmes et de leur rôle central dans le développement durable. L'engagement du Burundi à faire des femmes des véritables actrices pour la paix se matérialise aussi par les dispositions prises pour leur participation aux missions de paix des Nations Unies. À cet égard, fort de sa riche expérience dans les missions complexes de maintien de la paix, en République centrafricaine, en Haïti, en Somalie et ailleurs, le Burundi dispose d'un bataillon majoritairement constitué de femmes et de deux unités de police constituées entièrement féminines, bien entraînées et prêtes au déploiement partout où le besoin se fera sentir.

Enfin, le Burundi voudrait souligner que l'inclusion des femmes dans les processus politiques, tout comme dans la médiation, est non seulement bénéfique, mais nécessaire, car les femmes apportent toujours des perspectives précieuses, favorisant des dialogues inclusifs et contribuant à des accords de paix plus durables. Dans ce contexte, il est impératif de reconnaître que les femmes engagées dans la médiation et la prévention des conflits jouent un rôle multifacette. Elles établissent des ponts entre les différentes parties, renforcent la confiance et utilisent des approches innovantes pour résoudre les conflits. Leur capacité à aborder les impacts quotidiens des conflits et à inclure les voix des groupes vulnérables est essentielle pour construire une paix durable et véritable.

Cependant, malgré cette contribution indéniable, les femmes restent sous-représentées dans les cadres opérationnels de rétablissement de la paix et dans les missions de médiation formelles. Pour le Burundi, la domestication de la résolution 1325 (2000) devrait se traduire par des actions concrètes. La communauté internationale devrait surmonter les défis de nos représentativités des femmes à tous les niveaux de prévention et de résolution pacifique des conflits pour espérer avoir plus de succès dans les processus de paix et jeter les bases d'une paix plus solide et inclusive et d'un avenir pacifique et juste pour tous.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole à la représentante de la République tchèque.

**M<sup>me</sup> Hindlsová** (République tchèque) (*parle en anglais*) : La Tchéquie s'associe à la déclaration faite par la représentante de l'Union européenne et à la déclaration faite au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité.

Je tiens à remercier la Suisse de l'organisation de cet important débat public, ainsi que les intervenantes de leurs exposés très utiles.

Le rapport du Secrétaire général (S/2024/671) contient des informations très inquiétantes. Il souligne l'hostilité qui continue d'être observée dans le monde à l'égard des droits des femmes, ainsi que l'augmentation alarmante de la proportion de femmes tuées dans des conflits armés et du nombre de cas de violences sexuelles liées aux conflits. La participation des femmes aux négociations de paix, à la médiation et au règlement des conflits reste faible ; par conséquent, la mise en œuvre des principes énoncés dans le programme pour les femmes et la paix et la sécurité doit rester notre priorité.

Il est fondamental de promouvoir et de protéger les droits humains des femmes et des filles, ainsi que l'égalité des genres, pour parvenir à la paix et à la stabilité. Nous appelons tous les États Membres à prendre des mesures pour enrayer les reculs récents des progrès réalisés au prix d'efforts considérables en matière de droits humains des femmes et des filles et à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour protéger et faire respecter ces droits, y compris dans les situations de conflit et d'après conflit. Nous devons redoubler d'efforts pour prévenir et combattre toutes les formes de violence sexuelle et fondée sur le genre, en ligne et hors ligne, et pour traduire les auteurs en justice. Pour être efficaces dans cette entreprise, nous devons nouer des partenariats avec la société civile, appuyer les défenseuses des droits humains et les artisanes de la paix et garantir un environnement sûr pour qu'elles puissent mener leur action.

Dans le Pacte pour l'avenir (résolution 79/1 de l'Assemblée générale), les États Membres ont souligné la nécessité de tenir rapidement les engagements pris dans le cadre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. La célébration, l'année prochaine, du vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) sera une occasion exceptionnelle de faire progresser le programme et de relever les défis liés à sa mise en œuvre, notamment la nécessité de mobiliser les ressources adéquates pour ses quatre piliers. Parvenir

à l'égalité des sexes demeure une priorité absolue de la politique étrangère tchèque. Nous avons mis en œuvre de manière cohérente notre plan d'action national sur les femmes et la paix et la sécurité depuis 2017, les femmes tchèques agissant comme une locomotive importante et une source de connaissances indispensable. Nous préparons actuellement le troisième plan d'action national, en collaboration avec la société civile et le milieu universitaire. Notre objectif est de renforcer la dimension nationale des aspects de la sécurité liés au genre, y compris les conséquences de l'agression russe en Ukraine sur les femmes et les jeunes filles, bon nombre d'entre elles ayant trouvé refuge en Tchéquie. Nous examinons également la nécessité de tenir correctement compte des défis actuels et émergents et de renforcer la résilience. Nous sommes tous exposés aux nouvelles menaces qui pèsent sur la sécurité, notamment les changements climatiques, les crises sanitaires et les problèmes de cybersécurité. Ces problèmes touchent souvent de manière disproportionnée les femmes et les filles et exacerbent les inégalités de genre. C'est pourquoi nous devons écouter leur voix lorsque nous cherchons des solutions à ces problèmes pour parvenir à la sécurité et à la stabilité.

Pour terminer, la Tchéquie continuera d'œuvrer en faveur du leadership des femmes et de leur participation à la prise de décision en matière de sécurité aux niveaux national et international, y compris dans la prévention des conflits et l'édification d'une paix durable.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole au représentant de la Belgique.

**M. Cardon de Lichtbuer** (Belgique) : La Belgique s'aligne sur les déclarations faites au nom de l'Union européenne et du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité. Je me concentrerai principalement sur trois points en ma capacité nationale.

*(l'orateur poursuit en anglais)*

Dans un contexte marqué par des niveaux records de conflits armés, la montée de l'autoritarisme et le recul mondial des droits humains des femmes et des filles dans toute leur diversité, le programme pour les femmes et la paix et la sécurité est, près de 25 ans après son adoption, plus pertinent que jamais. Je voudrais souligner trois points.

Premièrement, malgré des engagements répétés, nous observons une stagnation, voire une régression, en ce qui concerne la participation pleine, égale et effective des femmes à la paix et à la sécurité. La Belgique salue les recommandations concrètes issues de la retraite des

réseaux de médiatrices. En effet, la participation égale et véritable des femmes nécessite des efforts ciblés, avant même que les processus de paix ne soient nécessaires, tels que l'analyse des conflits tenant compte des questions de genre, l'intégration des questions de genre à chaque étape du processus et le soutien aux dirigeantes, aux femmes œuvrant à la consolidation de la paix et aux défenseuses des droits humains.

Deuxièmement, à cet égard, prenons le temps de reconnaître la manière dont les femmes en Israël et en Palestine, souvent les premières victimes, ont contribué au processus de paix au Moyen-Orient par le passé, et soulignons combien il importe de garantir leur participation pleine, égale et véritable à tout effort mené à des fins de désescalade, de cessez-le-feu ou de négociation de la paix au Moyen-Orient.

Troisièmement, dans le même ordre d'idées, la participation pleine, égale et effective des femmes à la reconstruction après un conflit exige des efforts ciblés, avant même qu'une solution aux conflits et aux crises ne soit trouvée. Pour cela, l'accent doit être mis non seulement sur la reconstruction physique, mais aussi sur la reconstruction sociale. Nous devons réfléchir à la nécessité de créer des espaces sûrs dans le contexte de l'augmentation de la violence fondée sur le sexe et de la violence domestique, ou à d'autres questions pertinentes, telles que celles de savoir qui assume la charge des soins et si toutes les professions sont ouvertes aux femmes. Les périodes de transition après un conflit offrent une occasion particulièrement propice d'éliminer les désavantages historiques subis par les femmes en prenant systématiquement en compte les questions de genre tout au long du processus de reconstruction après un conflit dans les systèmes de gouvernance et les systèmes politiques, et dans les domaines du relèvement économique, de la durabilité environnementale, de la justice et de l'état de droit. Bien entendu, ces occasions ne se présentent pas toutes seules ; elles exigent une préparation minutieuse, une volonté politique forte et, une fois encore, un soutien aux dirigeantes, aux organisations communautaires et aux défenseuses des droits humains.

Pour terminer, alors que des crises font rage en Ukraine, en Haïti, au Yémen et en République démocratique du Congo, entre autres pays, ne nous focalisons pas uniquement sur la situation actuelle, mais regardons aussi vers l'avenir et préparons le renforcement de l'égalité femmes-hommes pendant les périodes de transition.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole au représentant de la Lettonie.

**M. Ilgis** (Lettonie) (*parle en anglais*) : Je remercie la Suisse d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui sur les femmes et la paix et la sécurité. Je remercie également les intervenantes de leurs contributions lucides.

La Lettonie s'associe à la déclaration faite par l'Ambassadrice de l'Union européenne pour l'égalité des sexes et la diversité, et à celle faite par la représentante du Canada au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité. Je remercie le Secrétaire général de son rapport complet (S/2024/671) qui donne à réfléchir et qui met en évidence la vérité indéniable, à savoir que nos efforts n'ont pas encore donné les résultats escomptés. Il est donc essentiel que nous nous réunissions aujourd'hui pour réaffirmer l'importance du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

La Lettonie reste fermement attachée aux principes énoncés dans ce programme et, en tant que pays candidat à un siège de membre non permanent au Conseil de sécurité pour la période 2026-2027, elle considère qu'il s'agit d'une priorité absolue. Nous plaidons en faveur d'une approche des efforts de paix mondiaux qui tienne compte des questions de genre, l'accent étant mis sur la participation effective des femmes à tous les niveaux, en particulier dans les processus décisionnels de haut niveau.

Compte tenu de l'expérience de terrain accumulée par la Lettonie, nous souhaitons souligner l'impact de la technologie numérique sur la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Les outils de communication numérique sont devenus un instrument essentiel de l'inclusion dans le domaine de la médiation. Ils permettent aux femmes qui œuvrent pour la paix de partager leurs récits et de participer à la prise de décision. Cependant, au fur et à mesure que la technologie progresse, les dangers de la désinformation fondée sur le genre augmentent également, entraînant des conséquences imprévisibles et de grande ampleur. Cette tendance inquiétante est aggravée par la synergie dangereuse entre la désinformation fondée sur le genre et diverses formes de violence, notamment la violence sexuelle liée aux conflits, qui est souvent utilisée comme arme de guerre. Les campagnes de désinformation visent souvent à discréditer les personnes rescapées, à minimiser les atrocités ou à justifier les actes de violence. En réponse à ces problèmes, la Lettonie donne la priorité à l'autonomisation des femmes dans le cadre de sa coopération au service du développement en mettant l'accent sur l'habileté numérique, en tirant parti de son expérience établie dans la promotion de l'intégrité de l'information et de l'éducation aux médias.

En outre, la Lettonie est tout à fait pour que des poursuites soient menées concernant les crimes fondés sur le genre, y compris la persécution fondée sur le genre, devant la Cour pénale internationale, et elle demande que les auteurs de violations de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes rendent compte de leurs actes. Nous devons adopter une approche multipartite, en mobilisant les gouvernements, la société civile, le secteur privé et les organisations internationales, afin de renforcer la résilience face à la menace de la désinformation et à ses conséquences.

Pour terminer, à l'approche du vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000), l'année prochaine représente une occasion particulièrement propice de renouveler notre engagement et d'accélérer la mise en œuvre complète de cet engagement historique.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan.

**M. Akram** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de féliciter l'Ambassadrice Baeriswyl et la délégation suisse de leur présidence particulièrement réussie du Conseil de sécurité ce mois-ci. Je les félicite également d'avoir organisé aujourd'hui le débat public annuel sur les femmes et la paix et la sécurité. Nous remercions le Secrétaire général et les autres intervenantes de leurs précieuses contributions.

L'année prochaine marquera le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000). C'est donc un moment opportun pour réfléchir à nos réalisations et à nos manquements et pour envisager la marche à suivre à l'avenir. L'adoption de la résolution 1325 (2000) a marqué un tournant. Elle a placé les questions relatives aux femmes au centre du débat mondial sur la prévention des conflits et a reconnu pour la première fois que les femmes ne sont pas seulement des victimes de guerre, mais aussi des agents actifs de la paix et de la stabilité. Les résultats des efforts menés dans le cadre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité sont visibles. Un nombre croissant d'États Membres ont souscrit au programme pour les femmes et la paix et la sécurité et adopté sa « politique des quatre piliers ». La violence à l'égard des femmes dans les situations de conflit a été contenue dans plusieurs zones de guerre. Le nombre de femmes occupant des postes de représentantes spéciales et d'envoyées spéciales a augmenté. La participation des femmes en tant que soldates au maintien de la paix s'est améliorée. La participation des représentantes de la société civile à la consolidation de la paix s'est accrue.



Le Pakistan reste fermement déterminé à faire progresser la perspective de genre dans toutes les actions menées par le système des Nations Unies, en particulier celles liées aux opérations de paix. Mon pays a été le premier à approuver la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies du Secrétaire général, qui a reconnu que la question des femmes et de la paix et la sécurité était une priorité essentielle pour renforcer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Notre engagement politique s'est accompagné de mesures pratiques sur le terrain. Par exemple, en 2019, nous avons envoyé en Afrique notre première équipe de mobilisation communautaire entièrement féminine, qui a mené plusieurs initiatives fructueuses, notamment des formations professionnelles pour les étudiants, les enseignants et les femmes de la région.

Ces dernières années, un nombre croissant de femmes pakistanaises chargées du maintien de la paix ont occupé des postes de médecins, d'infirmières et de policières. Notre policière, Shahzadi Gulfam, a été la première lauréate du Prix international des policières du maintien de la paix en 2011. Le personnel pakistanais de maintien de la paix des Nations Unies, hautement qualifié et professionnel, hommes et femmes, continue de fixer les normes les plus élevées dans l'accomplissement des mandats de maintien de la paix et la protection de tous les groupes vulnérables de la population, y compris les femmes, contre la violence dans certaines des situations de conflit les plus dangereuses et les plus complexes.

Si des progrès considérables ont été accomplis, notamment sur le plan normatif, dans la promotion du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, le monde reste un endroit très dangereux pour les femmes et les filles qui se retrouvent souvent prises dans le tourbillon de guerres et de violences incessantes, ce qui les rend extrêmement vulnérables à la violence sexuelle. Les violations les plus flagrantes à l'encontre des femmes et des filles se produisent dans les situations d'occupation étrangère, car l'un des principaux objectifs de l'occupation étrangère est de soumettre la population occupée, dont les femmes et les filles constituent les éléments les plus vulnérables. C'est le cas au Jammu-et-Cachemire occupé.

Depuis 1990, plus de 100 000 hommes, femmes et enfants cachemiriens ont été tués dans le Jammu-et-Cachemire occupé. Il existe des preuves documentées que les forces d'occupation indiennes ont pris pour cible des femmes cachemiriennes. En plus d'intimider et d'opprimer les femmes, les forces indiennes ont utilisé le viol

comme arme de guerre pour punir et humilier l'ensemble de la communauté. L'un des incidents les plus notoires est le viol de 25 femmes cachemiriennes dans les villages jumeaux de Kunan et Poshpora en 1991, qui a fait l'objet d'une large couverture médiatique. Cela est corroboré par les deux rapports publiés en 2018 et en 2019 par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, ainsi que par les médias internationaux et les organisations de défense des droits humains. L'angoisse des femmes du Cachemire est encore plus vive lorsque des membres de leur famille, y compris des enfants, sont enlevés lors de raids nocturnes, détenus illégalement et torturés par les forces d'occupation, tandis que les restrictions incessantes imposées aux déplacements et aux communications condamnent les femmes du Cachemire à assister, impuissantes, aux souffrances de leurs enfants.

Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité doit accorder une importance et une priorité à la fin des souffrances des femmes sous occupation étrangère, qu'elles soient au Cachemire, à Gaza, en Cisjordanie ou dans l'ensemble de la Palestine, qui est la cible d'une guerre génocidaire. Le Conseil de sécurité doit assumer ses responsabilités et s'attaquer à la situation désastreuse et inacceptable des femmes et des filles sous occupation étrangère.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole à la représentante d'El Salvador.

**M<sup>me</sup> González López** (El Salvador) (*parle en espagnol*) : El Salvador apprécie l'organisation de ce débat public opportun sur les femmes et la paix et la sécurité, ainsi que la participation de plusieurs intervenantes.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par la délégation canadienne au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité, et souhaite ajouter les commentaires suivants à titre national.

La consolidation de la paix est une priorité urgente dans un monde où les conflits armés non seulement persistent, mais, hélas, se multiplient. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'organisation de ce débat public, auquel nous avons participé activement ces dernières années. Pour mon pays, cet espace constitue une occasion précieuse pour les États Membres de renouveler leur engagement à l'égard de la résolution 1325 (2000) et des résolutions ultérieures, qui ont posé un jalon en renforçant la participation significative des femmes à toutes les étapes des processus de paix. Les preuves sont claires : les accords de paix qui incluent les femmes sont plus solides et plus durables. Aujourd'hui, plus que jamais, le monde a

besoin de processus de paix dans lesquels les femmes sont des protagonistes et non de simples spectatrices.

En outre, comme nous considérons que le programme pour les femmes et la paix et la sécurité est transversal, nous préconisons son intégration non seulement au sein du Conseil de sécurité, mais également au sein des commissions et des organes subsidiaires de l'Assemblée générale, en particulier ceux liés au désarmement, à la non-prolifération, à la maîtrise des armements, ainsi qu'au maintien et à la consolidation de la paix. À cet égard, nous saluons les principes définis dans le Pacte pour l'avenir, en particulier la mesure 19, qui souligne la nécessité d'accélérer la mise en œuvre des engagements pris en ce qui concerne le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Bien que nous ayons réalisé des progrès significatifs, des obstacles à la participation active et significative des femmes persistent. Il est donc essentiel que nous continuions à rechercher des solutions innovantes, telles que l'utilisation d'outils numériques, pour promouvoir l'inclusion des femmes dans les processus de paix, tout en veillant à ce que ces espaces soient sûrs et accessibles à toutes. Par ailleurs, nous rappelons qu'il est essentiel d'intégrer les principes du programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans le déploiement des opérations de paix. J'ai le plaisir d'informer le Conseil que mon pays, principal fournisseur de personnel de police dans sa région, a atteint la parité hommes-femmes s'agissant du déploiement d'observateurs et d'observatrices dans les missions politiques spéciales.

La prévention des conflits exige que nous nous attaquions à leurs causes profondes et que nous tenions compte des diverses formes d'inégalité et de discrimination structurelle. L'ONU et tous les États Membres doivent s'attaquer globalement à l'exclusion et donner la priorité à l'émancipation économique des femmes, en adoptant une approche fondée sur le cycle de vie qui englobe également les femmes âgées, souvent laissées pour compte. Nous devons également investir dans l'éducation, en particulier pour les filles, qui sont les plus désavantagées dans tous les pays du monde.

Au niveau national, El Salvador met en œuvre son plan d'action sur les femmes et la paix et la sécurité pour la période 2022-2024 et travaille à l'élaboration de son troisième plan d'action national. Nous avons également lancé un cours sur ce programme important, qui vise à renforcer les capacités et les connaissances des participantes et participants. Dans un premier temps, le cours sera dispensé aux institutions qui composent le Comité

national de mise en œuvre, mais nous espérons élargir la participation à l'avenir. D'autres initiatives sont également pertinentes, notamment celles mises en œuvre avec le soutien du système des Nations Unies par l'intermédiaire du Fonds pour la consolidation de la paix. Nous profitons donc de cette occasion pour souligner l'importance du financement de la consolidation de la paix dans les efforts visant à mettre en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

En conclusion, nous renouvelons notre détermination à promouvoir la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. C'est pourquoi mon pays sera présent à la Conférence internationale sur les femmes et la paix et la sécurité qui se tiendra la semaine prochaine aux Philippines, pays dont nous saluons l'engagement en faveur de cet important programme.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil.

**M. França Danese** (Brésil) (*parle en anglais*) : Le Brésil félicite la Suisse d'avoir choisi le thème des femmes et de la paix et la sécurité pour le débat public d'aujourd'hui et remercie les intervenantes de leurs exposés éclairants.

Les femmes ont traditionnellement joué un rôle essentiel dans la prévention des conflits et dans la médiation. Nous devons intensifier nos efforts pour soutenir leur travail et veiller à ce qu'aucune négociation de paix n'ait lieu sans la participation pleine, égale, significative et sûre des femmes. Pour parvenir à l'égalité de genre et renforcer la participation des femmes à la paix et à la sécurité, il faut remettre en question les normes et stéréotypes de genre profondément ancrés. Ils perpétuent l'exclusion et la marginalisation des femmes. Nous devons tous travailler ensemble pour promouvoir un changement culturel et social positif qui soutienne les droits et la participation des femmes dans ces domaines parmi tant d'autres.

En tant que Président de la Commission de consolidation de la paix, j'invite tous les membres à prendre en compte l'avis écrit (voir S/2024/757) soumis au Conseil de sécurité par la Commission en préparation de la séance d'aujourd'hui. En plus de mettre en avant l'expertise des femmes dans divers aspects de la consolidation de la paix, et pas seulement dans les questions de genre, la Commission de consolidation de la paix encourage également ses membres à adopter des objectifs pour l'inclusion des femmes.

À l'approche du vingt-cinquième anniversaire de la résolution 1325 (2000), le Brésil fait écho à l'appel lancé

par ONU-Femmes aux membres pour qu'ils intègrent le langage sur les femmes et la paix et la sécurité dans différentes résolutions. L'année dernière, lorsque le Brésil a eu l'honneur de présider le débat public sur les femmes et la paix et la sécurité, nous avons remis en question le discours selon lequel ce programme appartiendrait à quelques pays (voir S/PV.9452). En fait, les pays du Sud, dont le Brésil, ont été les premiers à intégrer l'égalité des sexes, un principe de la Charte des Nations Unies, dans les travaux du Conseil de sécurité.

Et nous ne devons pas oublier le sort des femmes dans les nombreuses zones de conflit en ce moment. En particulier, le Brésil attire l'attention sur le risque auquel sont confrontées les femmes et les filles palestiniennes, à l'ombre des projets de loi actuellement discutés à la Knesset qui pourraient rendre l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient incapable de remplir son mandat et causer encore plus de souffrances au peuple palestinien.

Le Brésil croit au pouvoir du dialogue. Nous saluons donc l'engagement commun du Secrétaire général d'accroître la participation pleine, égale et significative des femmes aux processus de paix. Je suis fier d'annoncer que le Brésil adhère à cette initiative opportune, car le monde a plus que jamais besoin de paix et, selon les mots de Bertha Lutz, déléguée brésilienne à la Conférence de San Francisco, nous ne pourrions pas y parvenir sans l'aide des femmes. En tant que fervent partisan de la médiation et en tant que membre des Réseaux ibéro-américain et du Cône Sud des femmes médiatrices, le Brésil est prêt à collaborer avec le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et d'autres partenaires pour faire de l'engagement lancé aujourd'hui une contribution décisive à la médiation dans le monde entier.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole à la représentante du Royaume des Pays-Bas.

**M<sup>me</sup> Tahzib-Lie** (Royaume des Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier la Suisse d'avoir organisé la manifestation d'aujourd'hui à l'occasion de la Journée des Nations Unies, ainsi que les intervenantes de la société civile de leur travail indispensable et de leur immense courage.

Le Royaume des Pays-Bas s'associe aux déclarations faites au nom de l'Union européenne et du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité.

Dans un monde en flammes, les femmes sont la clef de la paix, des femmes comme Zainab, médiatrice locale en Iraq, qui s'appuie sur les enseignements religieux et

sur des exemples de l'histoire de l'islam pour régler les différends tribaux. Au Nigéria, les femmes actives dans les réseaux de gestion de la paix ont réussi à réduire la violence entre agriculteurs et bergers et au sein des groupes ethniques et religieux. Dans le cadre du processus politique syrien, le Comité consultatif des femmes syriennes auprès de l'Envoyé spécial des Nations Unies pour la Syrie joue un rôle crucial. Les dirigeantes actives dans différents domaines œuvrent de concert, contribuant ainsi à une paix plus inclusive et plus durable. Ce sont là des exemples de l'autonomisation de millions de femmes qui, à travers le monde, font la différence. Pourtant, les efforts qu'elles déploient pour consolider et pérenniser la paix sont rarement appréciés à leur juste valeur. Les espaces, les structures et les normes dominés par les hommes créent des obstacles visibles et invisibles à la participation des femmes. Mon pays, le Royaume des Pays-Bas, est déterminé à contribuer à rendre les processus de paix plus inclusifs, plus viables et plus durables. Je souhaite mettre l'accent sur trois domaines d'action.

Premièrement, la consolidation de la paix revêt de nombreuses formes. Nous devons reconnaître, valoriser et appuyer les efforts et les voix des femmes dans toute leur diversité. Nous devons prendre toute la mesure des différents rôles qu'elles jouent, que ce soit par le biais de structures formelles dans les processus politiques ou par des voies informelles. Nous devons tous et toutes veiller à ce que le rôle crucial joué par les organisations locales, féministes et dirigées par des femmes dans la promotion du programme pour les femmes et la paix et la sécurité soit reconnu, valorisé et amplifié.

Deuxièmement, les femmes n'ont pas seulement le droit de participer ; la consolidation et le rétablissement de la paix dépendent du leadership et de la participation des femmes. Nous devons mettre en place les conditions préalables qui favorisent la participation pleine, égale et véritable des femmes. Il en résultera plus de stabilité, moins de violence et plus de prospérité. Dans cette optique, l'accès à la santé mentale et au soutien psychosocial, ainsi qu'à la santé sexuelle et reproductive et aux droits connexes, est primordial.

Troisièmement, et enfin, la paix ne pourra jamais prospérer dans un contexte où les femmes et les filles, les hommes et les garçons, et les personnes LGBTIQ+ continuent de faire l'objet de violences. Nous devons tous et toutes nous attacher à prévenir la violence sexuelle et fondée sur le genre, y compris dans les situations de conflit. Nos efforts visent notamment à améliorer l'accès à la justice et l'application du principe de responsabilité,

à imposer des sanctions et à lutter contre les normes de genre préjudiciables, tout en plaçant les besoins, les points de vue et les souhaits des personnes rescapées au centre de nos préoccupations.

Pour terminer, le Royaume des Pays-Bas est fermement engagé à mettre en œuvre la résolution 1325 (2000), comme l'illustrent notre politique étrangère et notre plan d'action national féministes, parce que nous ne pouvons tout simplement pas nous permettre d'exclure les femmes et de rejeter la clef de la paix. Unissons nos efforts pour faire du vingt-cinquième anniversaire de l'année prochaine un événement dont nous pourrions tous et toutes être fiers.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Australie.

**M. Larsen** (Australie) (*parle en anglais*) : L'Australie se réjouit de contribuer au débat public sur les femmes et la paix et la sécurité qui se tient aujourd'hui, à l'heure où le nombre de conflits dans le monde est le plus élevé depuis la Seconde Guerre mondiale. Même dans notre propre région, au Myanmar, les défenseuses des droits humains et les organisations de la société civile font l'objet d'attaques. Depuis la prise du pouvoir par l'armée, plus de 5 000 femmes ont été arrêtées et des centaines de défenseuses des droits humains ont été contraintes de fuir.

Je voudrais tout d'abord remercier la Suisse du rôle moteur qu'elle joue sur cette question durant sa présidence du Conseil de sécurité. La consolidation et la pérennisation de la paix n'ont jamais été aussi importantes, et la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité est au cœur de notre succès. Nombreuses sont les études qui montrent que la participation pleine, égale et véritable des femmes à tous les stades du processus de paix augmente les chances de parvenir à la paix et permet de la pérenniser. Pourtant, la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité reste à la traîne. Nous continuons d'assister à un recul croissant des droits humains des femmes et des filles et de l'égalité des genres, ce qui va à l'encontre des principes fondamentaux qui rapprochent notre communauté mondiale. L'Australie est engagée dans quatre domaines clefs destinés à accélérer l'application du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Premièrement, l'Australie se fait la championne de l'application du principe de responsabilité pour les crimes fondés sur le genre. Le mois dernier, l'Australie, de concert avec l'Allemagne, le Canada et les Pays-Bas, a invoqué la responsabilité de l'Afghanistan, en vertu du droit

international, pour les violations des droits des femmes et des filles. Ce faisant, nous avons envoyé un message clair, celui que nous n'accepterons pas un monde dans lequel les femmes et les filles sont effacées de la société.

Deuxièmement, l'Australie appuie les initiatives menées par les femmes qui visent à régler les différends et à protéger les femmes œuvrant pour la paix. En Asie du Sud-Est et dans le Pacifique, ces réseaux renforcent la participation des femmes, ce qui permet d'obtenir de meilleurs résultats en matière de règlement des conflits. C'est pourquoi l'Australie a consacré quelque 2 millions de dollars à la mise en place du Réseau des médiatrices du Pacifique. En tirant parti des connaissances locales et du pouvoir des communautés concernées, cette initiative a aidé les pays du Pacifique à relever les défis de plus en plus importants posés par les changements climatiques.

Troisièmement, nous pensons que le moment est venu de redoubler d'efforts pour que davantage de femmes soient déployées au sein des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et les dirigent, ce qui leur permettrait de jouer un rôle de premier plan dans l'édification d'une paix durable. Si la participation des femmes au maintien de la paix avance dans la bonne direction, elles ne représentent encore que 8 % de l'ensemble des Casques bleus. L'appui que nous apportons au Fonds de l'Initiative Elsie pour la participation des femmes aux opérations de paix a grandement contribué à ce changement. La parité des sexes dans le maintien de la paix est possible, mais seulement si nous assumons nos responsabilités.

Quatrièmement, nous appuyons les efforts déployés par nos partenaires à travers le monde pour mettre en œuvre des initiatives en faveur de la paix et de la sécurité qui tiennent compte des questions de genre. Je me félicite que l'Australie ait récemment accepté de s'associer à la politique de l'OTAN sur les femmes, la paix et la sécurité de 2024. Cette association reflète clairement l'appui de l'Australie aux efforts constants de l'OTAN pour promouvoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

Pour terminer, grâce à sa collaboration avec ses partenaires, qu'il s'agisse d'organisations telles que l'OTAN, de ses partenaires de la région Indopacifique et mondiaux ou d'organisations de la société civile dirigées par des femmes, l'Australie continue de mettre en œuvre son propre plan d'action national pour promouvoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. L'Australie s'associe aux appels à joindre le geste à la parole. Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité ne se mettra pas en œuvre tout seul. Les femmes



qui œuvrent à la consolidation de la paix, les défenseuses des droits humains, les rescapées et les dirigeantes locales constituent le groupe le plus important et le plus fiable œuvrant en faveur de la paix. Nous ne pouvons plus nous permettre de ne pas leur offrir notre plein appui.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Irlande.

**M<sup>me</sup> Gilsenan** (Irlande) (*parle en anglais*) : Je remercie toutes les intervenantes de ce matin, en particulier M<sup>me</sup> Nu, du Women's Peace Network, dont l'exposé des réalités auxquelles sont confrontées les femmes au Myanmar, y compris le sort du peuple rohingya, doit tous nous pousser à traduire la volonté politique en mesures concrètes.

Le débat public de cette année se déroule sur fond d'un nombre record de conflits armés et de graves conséquences des changements climatiques. Nous observons à travers le monde une hostilité croissante à l'égard de l'égalité des genres et des droits des femmes et des filles, qui se caractérise par une baisse du financement des organisations de femmes, qui revêt pourtant une importance cruciale. L'Irlande maintient son appui indéfectible aux organisations locales de la société civile, qui constituent l'épine dorsale des efforts de prévention des conflits et de consolidation de la paix. Les femmes, dans toute leur diversité, sont exclues des processus de prise de décision et de rétablissement de la paix. Les personnes dont la vie est la plus durement touchée par les conflits armés sont aussi celles dont la voix est la plus marginalisée.

Au Moyen-Orient, le conflit ne cesse de s'aggraver et de prendre de l'ampleur. À Gaza, plus de femmes et d'enfants ont été tués que dans n'importe quel autre conflit au cours des 20 dernières années. Selon les estimations, 52 000 femmes enceintes devraient accoucher avec un accès limité aux soins, les hôpitaux et les cliniques ayant été détruits. Comment peut-on parler de participation égale à la prise de décision lorsque les droits fondamentaux des femmes, y compris leurs droits en matière de santé sexuelle et reproductive, sont bafoués de manière aussi flagrante ? Il est urgent de fournir un accès humanitaire, et les besoins des femmes doivent être au centre de notre action. À cet égard, nous réaffirmons notre appui indéfectible à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

Au Soudan, en République démocratique du Congo et en Haïti, les femmes et les filles sont confrontées quotidiennement à des horreurs inimaginables, avec

des niveaux sans précédent de violence sexuelle liée aux conflits. Nous devons veiller à ce que les responsables, y compris ceux qui ne font rien pour empêcher l'utilisation de la violence sexuelle comme arme, soient amenés à répondre de leurs actes par des moyens fondés sur les droits et axés sur les personnes rescapées.

En Afghanistan, les Taliban privent systématiquement les femmes et les filles de leurs droits fondamentaux et les excluent de toutes les facettes de la vie publique. En tant que communauté internationale, nous avons la responsabilité de recourir à tous les outils disponibles pour inverser cette tendance et faire en sorte que les voix des Afghanes soient prises en compte dans la prise de décisions concernant l'avenir de leur pays.

Le débat d'aujourd'hui est axé sur la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans un monde en évolution et de plus en plus complexe. À l'approche de son vingt-cinquième anniversaire, nous devons également adapter nos stratégies pour favoriser la participation des femmes, en les adaptant à des types spécifiques de processus de paix, si nous voulons mettre en œuvre efficacement les objectifs du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous voudrions faire trois propositions à cet égard.

Premièrement, nous devons continuer d'appeler à la participation pleine, égale et effective des femmes à tous les niveaux des efforts de consolidation de la paix, qu'il s'agisse de processus informels, d'accords de cessez-le-feu ou de négociations de paix globales. Si l'on exclut la Colombie, seuls 1,5 % des accords de paix signés en 2023 comprenaient une femme parmi leurs signataires. Pourtant, nous savons que la participation des femmes est fondamentale pour parvenir à une paix inclusive et durable. Nous appelons donc l'ONU et tous les États Membres à montrer l'exemple et à exiger la participation directe des femmes aux processus de paix.

Deuxièmement, nous devons faire mieux pour garantir une participation en toute sécurité. Trop souvent, les femmes sont victimes de représailles et d'intimidations qui les excluent des principaux forums et nuisent à nos efforts collectifs en faveur de la paix. C'est absolument inadmissible. De même, nous savons qu'il est capital d'obtenir des témoignages de première main des femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix. Les problèmes de protection ne peuvent être invoqués pour compromettre la participation des femmes, y compris au sein du Conseil. Nous devons élaborer des mesures concrètes pour lutter contre les représailles, en ligne et hors ligne.

Troisièmement, il faut donner la priorité à la prévention des violences sexuelles liées aux conflits et à l'application du principe de responsabilité pour ces violences. À l'occasion du quinzième anniversaire du mandat de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, nous saluons le travail remarquable accompli par son bureau, ainsi que par les conseillers et conseillères pour les questions de genre et les conseillers et conseillères pour la protection des femmes dans l'ensemble du système des Nations Unies. Nous demandons qu'on continue d'apporter l'appui nécessaire et de mettre à disposition des compétences spécialisées afin de garantir l'efficacité des efforts de lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits dans l'ensemble du système des Nations Unies. La communauté internationale doit investir dans des mesures d'application du principe de responsabilité, qui sont indispensables pour mettre fin à l'impunité.

Les femmes peuvent jouer et jouent un rôle primordial pour faire progresser la prévention des conflits, briser le cycle des conflits et œuvrer en faveur d'une paix durable à de nombreux niveaux. Les efforts inlassables déployés par les femmes, en particulier les jeunes, en témoignent. Elles n'ont pas le privilège d'attendre le bon moment pour agir, mais doivent au contraire saisir toutes les occasions de promouvoir la paix. Nous pouvons nous inspirer de leur détermination en garantissant le leadership et la participation des femmes à tous les niveaux de la médiation et des négociations, en luttant plus efficacement contre les représailles, en prévenant la violence sexuelle et fondée sur le genre et en soutenant les organisations locales de la société civile dirigées par des femmes. Nous pouvons progresser dans la mise en œuvre de nos engagements.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Autriche.

**M. Pretterhofer** (Autriche) (*parle en anglais*) : L'Autriche s'associe aux déclarations faites au nom de l'Union européenne et du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité.

Nous apprécions vivement les efforts déployés par la Suisse pour organiser le débat public de cette année sur les femmes et la paix et la sécurité. Je voudrais également remercier la Vice-Secrétaire générale Amina Mohammed, la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, M<sup>me</sup> Sima Bahous, la juge Effie Owuor, et M<sup>me</sup> Wai Wai Nu, fondatrice et Directrice exécutive du Women's Peace Network, de leurs présentations détaillées et de leurs points de vue.

Il est pénible de lire le rapport du Secrétaire général (S/2024/671), qui confirme la tendance négative de ces dernières années, les conclusions de chaque rapport étant pires avec chaque année qui passe. Les progrès réalisés au prix d'efforts considérables au fil des décennies nous glissent entre les doigts. Collectivement, nous devons faire mieux et considérer cela comme un signal d'alarme. En réponse aux questions formulées afin d'orienter le débat, je voudrais mettre l'accent sur trois points.

Premièrement, je voudrais parler des engagements. À la veille du trentième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et du vingt-cinquième anniversaire de la résolution historique 1325 (2000), nous devons de nouveau concentrer nos efforts sur les droits fondamentaux des femmes et des filles et le cadre normatif international pour les femmes et la paix et la sécurité. Pour ce faire, il faut renforcer la volonté politique et consolider l'état de droit. L'Autriche s'est engagée à verser plus de 11 millions d'euros dans le cadre du Pacte sur les femmes, la paix et la sécurité et l'action humanitaire, et a porté sa contribution pluriannuelle au Fonds pour les femmes, la paix et l'action humanitaire de 5 à 9,7 millions d'euros jusqu'à 2025. Les membres peuvent compter sur l'engagement indéfectible de l'Autriche en faveur du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Notre pays continuera de contribuer activement à la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) et des résolutions ultérieures.

Deuxièmement, je voudrais attirer l'attention sur des initiatives concrètes. Afin de promouvoir la participation pleine, égale, véritable et effective des femmes, dans toute leur diversité, aux processus de paix, il faut les soutenir à tous les niveaux et dans différents secteurs. L'Autriche est déterminée à donner aux femmes les moyens d'agir au niveau local et à soutenir les organisations locales de femmes de la société civile. Par le biais de son financement à ONU-Femmes, l'Autriche finance différents projets soutenant les dirigeantes locales, les défenseuses des droits humains et les journalistes, en particulier en Ukraine et en Afghanistan. Il faut également encourager les femmes à assumer des rôles de premier plan dans les plus hautes fonctions politiques, judiciaires et militaires. Les modèles sont très importants à cet égard. L'Autriche reste déterminée à augmenter le nombre de femmes parmi les responsables politiques, les juges et le personnel militaire, y compris le personnel militaire déployé au sein des missions de maintien de la paix. Il est également très important d'adopter une approche se fondant sur le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix, pour garantir la coopération entre ces trois domaines. La

protection de la santé sexuelle et procréative et des droits connexes et la fourniture de services de santé sexuelle et procréative sont aussi des prérequis cruciaux pour que les femmes soient en mesure d'accéder à des postes de direction.

Troisièmement, s'agissant des outils, les technologies modernes offrent de nombreuses possibilités pour faciliter la participation des femmes aux négociations. Notamment, les données factuelles et les résultats de recherche sur ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas sont plus accessibles et plus simples à communiquer, ce qui permet de mieux faire le lien entre théorie et pratique. Il est également beaucoup plus facile pour les femmes de différentes régions de nouer des contacts, de créer des réseaux, de participer à des activités de formation et de faire part de leurs expériences en ligne. Le revers de la médaille en ce qui concerne les nouvelles technologies, y compris l'intelligence artificielle, à cet égard, tient au fait que par nature elles perpétuent souvent les préjugés de genre et peuvent aussi faciliter la violence et le harcèlement sexuels et fondés sur le genre en ligne. Le Gouvernement autrichien a récemment lancé deux plateformes Internet qui ont spécifiquement pour but d'aider les femmes : un centre de conseil en ligne, dont le nom en allemand signifie « Les femmes conseillent les femmes » et qui dispense une assistance juridique et psychologique, et un service d'assistance informatique offrant un soutien psychosocial aux filles, « MonA-net ».

Personne n'a jamais dit qu'il serait aisé de mettre en pratique le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous appelons régulièrement les membres du Conseil et tous les États Membres en général à rester activement saisis de la question et à promouvoir les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité. Si nous nous y mettons tous et toutes ensemble, il sera possible de parvenir à une participation pleine, égale et véritable des femmes aux processus de paix et de transition, et d'instaurer par voie de conséquence une paix inclusive et durable.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole à l'Observatrice permanente adjointe de la Ligue des États arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies.

**M<sup>me</sup> Elardja Flitti** (*parle en arabe*) : Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, Madame la Présidente, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois, et d'avoir convoqué la séance importante d'aujourd'hui. Je remercie par ailleurs les intervenantes de leurs exposés sur ce point important de l'ordre du jour.

La séance d'aujourd'hui se tient alors qu'il s'est déjà écoulé une année entière depuis le début de la tragédie qui a lieu à Gaza, caractérisée par des tueries, des destructions systématiques, des déplacements forcés et des faits de génocide. Voilà un an que les Palestiniennes sont privées de leur dignité, et que leurs droits sont totalement bafoués. Elles sont devenues des symboles pour les femmes du monde entier, car elles continuent d'être les premières victimes de la guerre brutale en cours et de ses répercussions humanitaires, notamment l'oppression, la violence, le déplacement, la torture et la détention dans des conditions catastrophiques, sans avoir accès aux éléments essentiels d'une vie décente.

Malgré les résolutions 2712 (2023), 2720 (2023) et 2735 (2024) du Conseil et l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice qui confirme la colonisation israélienne de l'ensemble du Territoire palestinien occupé, la situation est hélas toujours dans l'impasse, étant donné qu'Israël n'a pas l'intention d'appliquer ces résolutions ni même d'en tenir compte. En dépit de cette paralysie et bien que l'application des résolutions pertinentes de l'ONU soit au point mort, les Palestiniennes, résilientes et déterminées, continuent pourtant de payer un très lourd tribut aux pratiques coloniales d'Israël et à l'agression qu'elles, leurs enfants et leurs familles subissent depuis plus de 75 ans, et qui se poursuit. Ces pratiques ne cessent d'empirer à cause du silence international face aux crimes commis par Israël à Gaza. Ce silence encourage Israël à persister dans ses atteintes contre les femmes et les filles palestiniennes, qui gardent néanmoins l'espoir que le Conseil de sécurité leur apportera des solutions.

Au milieu de ce silence assourdissant devant la destruction et l'annihilation, ce que nous craignons tous et toutes s'est produit : Israël a étendu ses meurtres, ses destructions et sa machine d'agression, les transposant de Gaza, Jérusalem et la Cisjordanie à la Syrie et au Liban, dont les citoyens sont également victimes désormais de l'escalade militaire israélienne dans toute sa barbarie, comme on n'en avait pas vue depuis deux décennies. Les femmes et les filles libanaises font également les frais des destructions et des déplacements qui leur sont infligés en violation flagrante du droit international, du droit international humanitaire et du droit international des droits humains. Par ailleurs, les femmes arabes et leurs enfants souffrent également, sachant qu'ils sont les plus touchés par les événements au Soudan et au Yémen. Là-bas, ils sont en proie aux crises humanitaires les plus graves du monde, dues aux guerres qui font rage, aux conflits qui se poursuivent et à l'instabilité qui règne sur le terrain.

Toutes ces crises incitent la Ligue des États arabes et son secrétaire général à poursuivre leurs efforts pour mettre en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et faire appliquer la résolution 1325 (2000) afin de protéger les femmes arabes de toutes les formes de violence dans le cadre des guerres et des conflits dans la région. Nous ne ménageons aucun effort pour appuyer le programme d'ONU-Femmes en suivant une approche holistique conforme aux priorités de la région et en travaillant sans relâche, en étroite collaboration avec l'ONU et les organisations régionales concernées, pour protéger les femmes dans les situations de conflit armé et promouvoir leur participation au rétablissement, à la consolidation et à la pérennisation d'une paix globale.

À cette fin, nous avons lancé un certain nombre d'initiatives régionales importantes et novatrices, au premier rang desquelles le réseau des médiatrices arabes, qui œuvre activement en faveur du rôle des femmes dans la médiation et la diplomatie. En 2023, pour rester en phase avec les faits nouveaux survenus aux niveaux régional et international, la Ligue des États arabes a également actualisé la stratégie régionale arabe sur les femmes et la paix et la sécurité, qui forme la pierre angulaire de la mise en œuvre des priorités internationales relatives aux femmes dans la région.

La Ligue des États arabes estime qu'il est vraiment temps que le Conseil et la communauté internationale agissent de façon décisive pour sauver les femmes et les filles de la région et les protéger des conséquences de l'escalade militaire en cours sur le terrain, conformément à la résolution 1325 (2000) et au programme pour les femmes et la paix et la sécurité. À cet effet et dans le cadre de la mise en œuvre des mécanismes spéciaux du Conseil en sa qualité d'organe chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, la Ligue des États arabes appelle le Conseil à prendre les mesures suivantes.

Premièrement, le Conseil doit exercer toute la pression nécessaire pour diligenter l'instauration d'un cessez-le-feu immédiat et permanent à Gaza et au Liban, mettre fin aux déplacements forcés et permettre l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire. Cela relève de la responsabilité qui lui incombe de faire cesser l'injustice et la colonisation israélienne de la population palestinienne.

Deuxièmement, le Conseil doit promouvoir la pleine inclusion des femmes dans tous les efforts de rétablissement, de consolidation et de pérennisation de la paix dans la région, conformément au programme pour les femmes et la paix et la sécurité et en application de ses résolutions pertinentes, en renforçant et favorisant les initiatives

engagées pour exécuter les programmes d'intégration économique et humanitaire, et en réintégrant les femmes sur la scène politique afin qu'elles puissent défendre les droits de toutes les femmes, y compris les réfugiées, les déplacées et les femmes victimes des conflits, afin d'assurer leur stabilité à long terme.

Troisièmement, le Conseil doit promouvoir une action collective pour lever les obstacles à la participation véritable et effective des femmes au règlement des conflits ainsi qu'à la consolidation et à la pérennisation de la paix en plaidant pour un financement accru des réseaux de médiatrices, de sorte que celles-ci soient en mesure de poursuivre leurs activités et qu'elles participent aux négociations de paix dans les zones de conflit. Ces réseaux doivent devenir une plateforme internationale parallèle à l'appui des travaux du Conseil de sécurité.

Pour conclure, la Ligue des États arabes, comme ses homologues parmi les organisations gouvernementales régionales et internationales, espère toujours que notre région sera débarrassée de la guerre, de la destruction, de la violence et de l'annihilation, et elle attend impatiemment le jour où nous tous et toutes dans cette salle seront témoins de la fin des souffrances des femmes au Moyen-Orient et dans le monde entier, pour que tous les peuples du monde puissent vivre dans la sécurité et dans la paix.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Espagne.

**M<sup>me</sup> Jiménez de la Hoz** (Espagne) (*parle en espagnol*) : Nous sommes reconnaissants à la présidence suisse de l'organisation du débat de ce jour.

L'Espagne se rallie aux déclarations prononcées par l'observateur de l'Union européenne et la représentante du Canada au nom du Groupe des Amis des femmes et de la paix et de la sécurité, dont nous sommes membres. Je souhaite faire quelques observations complémentaires à titre national.

Dans un contexte de crises multipolaires, nous assistons à un recul progressif des droits des femmes, y compris au regard des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général qui a été présenté aujourd'hui (S/2024/671). La multiplication des conflits dans le monde a des répercussions disproportionnées sur les femmes et les filles. Le rapport traite d'une variété de conflits et de crises humanitaires. Toutes les données sont alarmantes. Des violences sexuelles ont été commises durant les attaques perpétrées par le Hamas le 7 octobre 2023.



Deux tiers des victimes dans la bande de Gaza sont des femmes et des enfants. En République démocratique du Congo, plus de 123 000 cas de violence de genre ont été signalés en 2023, et les chiffres contenus dans le rapport sur la violence sexuelle en Haïti et en Éthiopie sont également alarmants.

De nombreux pays ont adopté des plans d'action pour mettre en œuvre le programme pour t les femmes et la paix et la sécurité au niveau national, mais les femmes restent absentes des processus de consolidation de la paix et la militarisation continue d'augmenter. L'Espagne a achevé son deuxième plan d'action national sur les femmes et la paix et la sécurité, et nous travaillons actuellement sur le troisième, en tenant compte des lacunes et des défis recensés dans la mise en œuvre du plan précédent.

Les restrictions à l'éducation, à la liberté de circulation et au droit au travail des femmes et des filles sont inacceptables. Elles constituent des violations des droits humains qui ont de graves répercussions sur la vie des femmes et des filles. Il faut œuvrer à l'application du principe de responsabilité, notamment en ce qui concerne les crimes sexuels. Les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité relèvent avant tout de la prévention, conformément au Nouvel Agenda pour la paix du Secrétaire général. Dans ce contexte, la coopération de l'Espagne s'inscrit dans une longue tradition de développement d'activités de formation pour les femmes médiatrices en Amérique latine, qui s'est étendue à l'Afrique de l'Ouest et au Moyen-Orient. Avec le Mexique et une dizaine de pays ibéro-américains, nous avons créé en 2023 le Réseau ibéro-américain de médiatrices, pour offrir des formations et créer un comité de femmes expertes en médiation. La protection des femmes dans les situations de crise, y compris dans l'environnement numérique, est l'outil idéal pour favoriser leur participation.

Nous saluons le courage des défenseuses des droits humains et des dirigeantes de la société civile, qui continuent de faire entendre leur voix malgré les menaces et les intimidations dont elles font l'objet. En Espagne, sur plus de 400 personnes qui ont bénéficié du programme de protection et d'hébergement temporaire pour les défenseurs et défenseuses des droits humains, la moitié sont des femmes. Nous avons également accueilli 2 000 Afghanes, dont des défenseuses des droits humains, des juges et des journalistes.

Pour consolider les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité, nous avons besoin de plus de femmes à des postes de direction au niveau national et dans les instances multilatérales, y compris au sein

de l'Organisation. L'Espagne préside cette année, avec le Mexique, le Groupe de politique étrangère féministe à New York, et préconise l'alternance entre les femmes et les hommes à la présidence de l'Assemblée générale. Au cours des presque 80 années d'existence de l'Organisation, seules quatre femmes ont présidé l'Assemblée, et aucune n'a occupé le poste de Secrétaire général. Nous sommes également pour qu'une femme soit la prochaine Secrétaire générale.

Dans les recommandations finales du rapport du Secrétaire général, dans la perspective du vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000), qui aura lieu l'an prochain, le Secrétaire général énumère quelques suggestions d'engagements que pourraient prendre les États Membres, y compris des mesures visant à accroître la participation des femmes dans les processus de prise de décision, à soutenir les femmes dans les pays où une mission de maintien de la paix s'est retirée, et à promouvoir l'application du principe de responsabilité. L'Espagne continuera à progresser dans ses engagements pour améliorer la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000). Nous ne pouvons pas attendre 25 ans de plus pour que les femmes et les filles puissent jouir de leurs droits légitimes.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole au représentant du Népal.

**M. Thapa** (Népal) (*parle en anglais*) : Je remercie tout d'abord la présidence suisse d'avoir organisé le présent débat public, et je remercie les intervenantes de leurs exposés complets et éclairants.

Le rôle des femmes est crucial pour parvenir à une paix et une sécurité durables. Leur participation à la consolidation de la paix est vitale, en particulier dans le contexte actuel marqué par des tensions géopolitiques accrues, des niveaux records de conflits armés et les changements climatiques. Nous célébrerons l'an prochain le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000). Cette résolution historique appelait à inclure de manière systémique les femmes dans la prévention, la protection, la participation et la consolidation de la paix. Le Pacte pour l'avenir (résolution 79/1 de l'Assemblée générale) réaffirme également le rôle essentiel des femmes en tant qu'agentes de paix et les États s'y engagent à renforcer la participation des femmes à la consolidation de la paix et au règlement des conflits.

Pourtant, malgré certains progrès, les vulnérabilités des femmes et des filles se sont encore aggravées. Nous sommes profondément préoccupés par le fait que les

conflits font de plus en plus de victimes parmi les femmes et par l'augmentation du nombre de cas de violence sexuelle liés aux conflits. L'inclusion des femmes dans les postes de décision dans le domaine de la paix et de la sécurité est loin d'être une réalité. De même, le financement en faveur des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité est insuffisant.

Je voudrais souligner trois points clefs. Premièrement, l'implication des femmes dans la consolidation de la paix est primordiale, qu'il s'agisse de la participation politique, des responsabilités en tant que dirigeantes au niveau local, de la sécurité ou de l'autonomisation économique. Les femmes donnent la priorité au bien-être de la communauté, à la justice sociale et à l'éducation, ce qui conduit à des accords de paix plus complets et plus durables. Une volonté politique forte est indispensable pour garantir la participation des femmes aux négociations de paix, au maintien de la paix et aux processus de reconstruction après un conflit.

Deuxièmement, nous devons donner la priorité à une analyse des conflits tenant compte des questions de genre, à des réformes sectorielles et à des dispositifs d'alerte rapide, afin d'atténuer la violence à l'égard des femmes. L'intégration d'un plus grand nombre de femmes dans les forces de sécurité aura des effets positifs.

Troisièmement, un soutien financier accru est nécessaire de toute urgence pour permettre la mise en œuvre des politiques et des plans d'action en faveur des femmes et de la paix et de la sécurité. Les structures doivent être renforcées à tous les niveaux pour soutenir les compétences particulières des femmes tout en favorisant une collaboration plus étroite avec la société civile et les femmes qui œuvrent pour la paix. Leurs capacités numériques et technologiques doivent être exploitées pour protéger et promouvoir la voix et la participation des femmes.

Le Népal est un défenseur actif des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité. En 2011, nous avons été le premier pays d'Asie du Sud à adopter un plan d'action national pour la mise en œuvre des résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008). Notre deuxième plan d'action national, adopté en 2022, souligne une fois de plus le caractère central de la contribution des femmes dans l'ensemble des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité. En tant que plus gros fournisseur de contingents ou de personnel de police, le Népal reste déterminé à accroître la participation des soldates de la paix et à faire progresser les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité. La représentation politique croissante des

femmes au Népal a également contribué à faire avancer cette cause cruciale.

Pour terminer, je tiens à rappeler que le leadership, la résilience et la détermination des femmes sont des atouts qui nous permettent d'aller de l'avant dans notre monde en constante évolution. Reconnaître le rôle des femmes et les associer à la consolidation de la paix n'est pas seulement une question de justice ; il s'agit d'un impératif stratégique pour parvenir à une paix durable. Investissons dans la paix en investissant dans les femmes.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole à la représentante du Mexique.

**M<sup>me</sup> Márdero Jiménez** (Mexique) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom du groupe MIKTA, qui est composé du Mexique, de l'Indonésie, de la République de Corée, de la Türkiye et de l'Australie, et présidé par le Mexique.

Nous remercions également la Suisse d'avoir organisé le présent débat public.

L'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles sont des priorités pour notre plateforme inter-régionale. Les membres du groupe MIKTA reconnaissent le rôle clef des femmes dans la prévention et le règlement des conflits, ainsi que dans le maintien et la consolidation de la paix. La participation pleine, égale et véritable des femmes, dans des conditions de sécurité, y compris en tant que responsables, à toutes les phases de la consolidation et du maintien de la paix doivent être la norme, et non une option.

Hélas, comme le Secrétaire général le souligne dans son dernier rapport sur la question (S/2024/671), les femmes continuent de se heurter à des obstacles tenaces qui les empêchent de participer directement aux processus politiques et de paix. Les femmes et les organisations dirigées par des femmes luttent pour bénéficier du financement nécessaire et d'autres ressources, alors que les dépenses militaires continuent d'augmenter. Dans le même temps, et bien que les menaces et les violences subies par les défenseuses des droits humains fassent l'objet d'une plus grande attention, ces violences continuent d'augmenter.

Nous voudrions souligner trois points. Premièrement, le groupe MIKTA continuera à appuyer fermement l'engagement, la participation et le leadership véritables de toutes les femmes dans tous les aspects des processus de paix, en particulier en faisant intervenir des réseaux régionaux et locaux de femmes médiatrices, ainsi que par

le déploiement accru de femmes dans les opérations de paix, conformément à la stratégie du Secrétaire général sur la parité des genres applicable au personnel en tenue pour la période 2018-2028.

Deuxièmement, nous exhortons tous les États Membres et le système des Nations Unies à veiller à ce que toutes les femmes, jeunes femmes et filles dans les situations de conflit aient accès aux services essentiels, tels qu'un enseignement de qualité, l'emploi et les soins de santé, y compris les services de santé sexuelle et reproductive, ainsi que la santé mentale et le soutien psychosocial.

Troisièmement, nous devons collectivement remédier aux causes profondes des inégalités de genre et promouvoir et défendre les droits humains de l'ensemble des femmes et des filles. Nous appelons au plein respect et à l'application du droit international et du droit international humanitaire, et à l'élimination de toutes les violences contre les femmes et les filles, y compris les violences sexuelles et fondées sur le genre, les pratiques préjudiciables et la traite des êtres humains. Il est primordial d'adopter une approche centrée sur les personnes rescapées pour rétablir la sécurité et la dignité, garantir l'accès à la justice et l'application du principe de responsabilité et mettre un terme à l'impunité.

Le vingt-cinquième anniversaire du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, qui sera célébré l'année prochaine, sera l'occasion de faire le point sur les progrès accomplis, d'évaluer les lacunes et de s'engager à prendre de toute urgence des mesures concertées. En participant et en jouant un rôle de premier plan, les femmes contribuent à renforcer les démocraties et à instaurer une paix plus durable. C'est pourquoi le groupe MIKTA préconise et défend vigoureusement la prise de mesures ciblées visant à promouvoir une véritable égalité et à instaurer une paix inclusive et pérenne. Nous attendons avec intérêt de collaborer avec d'autres États Membres à cet égard.

*(l'oratrice poursuit en espagnol)*

Je me permets de passer à l'espagnol pour m'exprimer au nom de mon pays, le Mexique.

Nous remercions la Suisse d'avoir organisé le présent débat public sur une question qui constitue une priorité pour mon pays, ainsi que la Vice-Secrétaire générale et la Directrice exécutive d'ONU-Femmes d'avoir présenté des exposés.

Conformément à sa politique étrangère féministe, le Mexique est pleinement attaché au programme pour les femmes et la paix et la sécurité, et plus particulièrement à

la promotion de la participation des femmes et des filles à toutes les étapes du processus de paix.

Près d'un quart de siècle après l'adoption de la résolution historique 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité, nous reconnaissons que des progrès ont été accomplis dans la mise en place d'un cadre normatif international solide dans ce domaine, mais que ces avancées se heurtent à des lacunes et à des reculs inquiétants en ce qui concerne la participation et la représentation des femmes dans les processus de paix, comme le montrent les derniers rapports en date du Secrétaire général sur le sujet.

La participation active des femmes à la consolidation de la paix n'est pas une concession : elle est à la fois nécessaire et impérative. Face à l'augmentation des conflits armés, des tensions, des discours de haine, de la méfiance et de la polarisation sur la scène internationale, la voix et la vision des femmes sont tout simplement essentielles pour maintenir le dialogue et instaurer un climat de confiance. Cela implique de surmonter la mentalité qui, historiquement, a réduit les femmes au rôle de victimes. Au contraire, sur le terrain et à la table des négociations, il a été prouvé à maintes reprises que les femmes sont des architectes de la paix et qu'elles peuvent rétablir les canaux de communication et instaurer la confiance entre les acteurs qui ont du mal à trouver le chemin du dialogue et de la réconciliation.

À cet égard, j'ai le plaisir de souligner le soutien du Mexique à l'initiative du Secrétaire général relative à un engagement commun sur la participation des femmes aux processus de paix et à la mise en œuvre des quatre mesures concrètes qui sont proposées, afin de promouvoir une plus grande participation des femmes aux processus de paix, dans le contexte du vingt-cinquième anniversaire de la résolution 1325 (2000), qui aura lieu l'année prochaine. Cette initiative intervient à un moment opportun et nécessaire, et le Mexique y est favorable et encouragera sa mise en œuvre.

Nous nous trouvons à un moment décisif pour la réalisation du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Bien que nous ayons adopté 10 résolutions sur les femmes et la paix et la sécurité, le défi auquel nous sommes confrontés réside dans la mise en œuvre de ces textes sur le terrain et la prévention de tout retour en arrière. Dans ce contexte, le Mexique propose les mesures concrètes suivantes. Premièrement, nous devons veiller à ce que l'action des médiatrices, des artisanes de la paix et des défenseuses des droits humains en matière de prévention des conflits et de consolidation et de pérennisation

de la paix soit encouragée et reconnue, tant au niveau international qu'au niveau national. Deuxièmement, nous devons garantir la visibilité des voix, des expériences et des capacités des femmes dans les négociations de paix et les accords. Troisièmement, nous devons associer les jeunes aux efforts de médiation et de consolidation de la paix. À cette fin, il convient d'établir des synergies entre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité.

Il ne me reste plus qu'à appeler les États Membres, les organisations internationales et la société civile à unir leurs forces pour tirer parti du vingt-cinquième anniversaire de la résolution qui a donné lieu à l'ordre du jour de la présente séance et obtenir des résultats tangibles à court terme.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole à la représentante du Guatemala.

**M<sup>me</sup> Del Águila Castillo** (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Le Guatemala remercie le Gouvernement suisse et sa présidente de présider cet important débat public. Nous remercions de leurs précieux exposés la Vice-Secrétaire générale Amina Mohammed, la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, Sima Bahous, ainsi que les représentantes des réseaux de femmes œuvrant pour la paix.

Le Guatemala réaffirme son attachement à la résolution 1325 (2000) et au programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Près d'un quart de siècle après son adoption, des défis majeurs subsistent pour garantir la participation pleine des femmes, en toute sécurité, aux processus de paix. Nous sommes fermement convaincus que, grâce au multilatéralisme et à la volonté politique, les promesses peuvent être traduites en mesures concrètes.

Dans un contexte mondial marqué par plus de 120 conflits armés, la participation des femmes n'est pas seulement un droit, mais une condition indispensable à une paix durable. L'expérience montre que les processus de paix qui incluent les femmes sont plus durables et plus efficaces et conduisent à un taux de mise en œuvre plus élevé des accords conclus.

Au moment d'examiner les mandats des opérations de paix, il est fondamental d'y inclure des efforts visant à lutter contre les violences sexuelles commises en période de conflit, par exemple grâce à la présence de conseillers pour la protection des femmes, à la réforme du secteur de la sécurité et à d'autres mesures de désarmement, afin de garantir qu'il n'y ait pas de lacunes en matière de sécurité dues à la réduction des contingents et à ce que les progrès

réalisés de haute lutte en matière d'autonomisation des femmes et d'égalité des genres ne soient pas réduits à néant. Cela est essentiel pour prévenir de nouvelles violations et sauver davantage de victimes.

Les réseaux de médiatrices jouent un rôle clef dans le règlement des conflits. Ma délégation exhorte les États à leur apporter le soutien politique et financier dont ils ont besoin pour peser sur les processus de paix. En outre, les nouvelles technologies peuvent être des outils puissants pour promouvoir la participation des femmes et garantir leur inclusion dans tous les aspects de la vie sociale et politique. Toutefois, ces outils présentent également des risques, tels que le harcèlement en ligne et la désinformation. Nous devons investir dans la formation à la sécurité numérique pour les médiatrices et créer des plateformes inclusives pour leur permettre de participer en toute sécurité aux dialogues de paix.

Notre engagement en faveur de la résolution 1325 (2000) exige de concevoir des processus de paix inclusifs qui répondent aux besoins de toutes les personnes concernées. Au Guatemala, cet engagement est mis en œuvre par le truchement du Comité interinstitutions pour les femmes et la paix et la sécurité. Fidèles à ces priorités, nous continuerons de promouvoir des mesures concrètes pour combler le fossé entre les lois et leur application.

Nous appelons le Conseil de sécurité et les États Membres à redoubler d'efforts pour faire en sorte que les voix des femmes soient entendues dans tous les processus de paix.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole au représentant de la Thaïlande.

**M. Chaivaivid** (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à féliciter la Suisse pour le débat ô combien important d'aujourd'hui et à remercier toutes les intervenantes de leurs exposés.

Alors que nous approchons du vingt-cinquième anniversaire de la résolution 1325 (2000), nous devons absolument renouveler notre engagement à promouvoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, en particulier au vu de la multiplication des conflits dans le monde. La Thaïlande voudrait mettre en exergue les points suivants.

Premièrement, la consolidation de la paix doit être inclusive. Les femmes sont des acteurs clefs des processus de paix. Leurs vues enrichissent les efforts de paix en apportant un éclairage essentiel sur la cohésion sociale, la justice et le développement durable. Le renforcement du



leadership et de la participation des femmes passe cependant par un engagement politique à tous les niveaux. En Thaïlande, nous sommes en train d'élaborer notre plan d'action national sur les femmes et la paix et la sécurité pour la période 2024-2027 afin de promouvoir le rôle des femmes dans le règlement des conflits, la consolidation de la paix au sein de la communauté et de la société et la protection des droits des femmes. Sur le terrain, les Thaïlandaises chargées du maintien de la paix ont contribué en tant que premières artisanes de la paix à la mobilisation de la population. L'an dernier, les Forces armées royales thaïlandaises ont lancé une formation pour leur équipe de liaison afin d'améliorer la capacité des soldats de la paix, hommes et femmes, à participer aux efforts de mobilisation de la population.

Deuxièmement, la consolidation de la paix nécessite des ressources suffisantes. La Thaïlande préconise d'adopter des approches souples, durables et innovantes pour le financement des efforts de consolidation de la paix. Nous sommes convaincus qu'une budgétisation tenant compte des questions de genre est absolument cruciale pour garantir des ressources permettant de soutenir le leadership des femmes et de répondre à leurs besoins dans les situations de conflit, renforçant ainsi la pérennité des efforts de paix. En outre, nous devons envisager des partenariats avec le secteur privé et les institutions financières régionales et internationales pour soutenir les processus de paix, y compris les initiatives de renforcement des capacités.

Enfin, la consolidation de la paix exige de la cohérence. La cohérence opérationnelle et des politiques à l'échelle du système des Nations Unies, notamment au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social, est essentielle pour faire avancer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. L'ONU doit travailler de manière concertée pour s'attaquer aux facteurs interconnectés des conflits, à savoir la discrimination, les violations des droits humains, l'exclusion, l'inégalité, la pauvreté et les changements climatiques.

Pour terminer, la Thaïlande réaffirme son attachement à la pleine mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, car elle est convaincue qu'une société ne peut jouir d'une paix durable, de la stabilité et d'un développement durable que si la diversité, l'égalité et l'inclusion sont effectives.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Hongrie.

**M<sup>me</sup> Horváth** (Hongrie) (*parle en anglais*) : Nous remercions la Suisse d'avoir pris l'initiative d'organiser ce débat crucial, ainsi que les intervenantes de leurs contributions fort utiles qui donnent matière à réfléchir.

La Hongrie s'associe à la déclaration faite par la représentante de l'Union européenne, et souhaite ajouter quelques observations à titre national.

La Hongrie est vivement préoccupée par le nombre généralement élevé de femmes et de filles qui sont touchées de manière distincte et disproportionnée par les conflits dans le monde, dont le nombre et la gravité sont sans cesse croissants. Dans ce contexte, nous réaffirmons l'engagement indéfectible de la Hongrie à faire progresser la réalisation du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, et nous avons trois messages clefs à partager aujourd'hui.

Premièrement, s'agissant de la participation, des milliers de médiatrices, d'artisanes de la paix, de négociatrices, de spécialistes et de dirigeantes ont prouvé qu'elles parvenaient à instaurer une paix juste et durable lorsqu'elles avaient, tout d'abord, la possibilité de s'exprimer ; ensuite, voix au chapitre ; et, enfin, une plume dans la main pour signer des accords de paix. Leur participation pleine, égale et effective, y compris en tant que responsables, à la prévention et au règlement des conflits formels et informels, aux processus de paix et à l'édification de la paix à long terme à tous les niveaux n'est qu'une question de volonté politique. Nous demandons instamment à tous les partenaires de mettre en place un environnement sûr et favorable, qui permette aux femmes de mener à bien leur travail important.

Deuxièmement, aucune paix durable n'est possible sans l'égalité des sexes, l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles, et la participation pleine et égale des femmes et des filles à tous les domaines de la vie. Il faut pour cela éliminer les lois et politiques discriminatoires et les normes sociales négatives profondément ancrées dans l'ensemble de la société. Nous appelons à des réformes qui tiennent compte des questions de genre dans le secteur de la sécurité et ailleurs, notamment en veillant à ce que les droits fondamentaux de toutes les femmes et filles soient respectés, que les personnes rescapées de violences sexuelles liées aux conflits bénéficient d'un soutien et des services intégrés, complets, axés sur ces personnes et tenant compte des traumatismes, ainsi que d'un accès à la justice et à des voies de recours, et que tous les auteurs de ces violences, sans exception, répondent de leurs actes.

Troisièmement, j'ai l'honneur d'annoncer que la Hongrie a mené à bien l'élaboration de son tout premier plan d'action national sur les femmes et la paix et la sécurité pour la période 2024-2028, qui a été signé par le Ministre de la défense en juillet. Ce plan d'action met l'accent sur le renforcement du rôle des femmes dans le secteur de la défense et de la sécurité et sur la promotion de l'égalité des genres dans l'éducation, les ressources humaines, la préparation, la formation et les opérations, entre autres domaines. Nous sommes fiers que la Hongrie ait la plus forte proportion de femmes parmi les soldats actifs au sein de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, atteignant plus de 20 % en 2023. La promotion des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité est une des principales priorités de la présidence hongroise de l'Union européenne en matière de droits humains, le but étant de renforcer le rôle des femmes dans les processus politiques de sécurité internationale et de contribuer aux efforts de consolidation de la paix dans le monde.

Cette année marque le dixième anniversaire du génocide commis par Daech contre la minorité yézidie et, à cette occasion, nous exhortons la communauté internationale à se joindre à nous pour apporter un soutien à long terme aux femmes et aux filles qui appartiennent à des minorités religieuses et ethniques persécutées, en particulier les yézidis et les chrétiens, qui portent sur leurs épaules la foi et l'avenir de leurs communautés.

Enfin, à l'occasion du quinzième anniversaire de la création du mandat des Nations Unies sur les violences sexuelles en temps de conflit, je saisis cette occasion pour réaffirmer le soutien indéfectible de la Hongrie à la Représentante spéciale du Secrétaire général, à son bureau et à son équipe de spécialistes, dont le travail remarquable concrétise notre engagement en faveur des milliers de femmes et de filles qui survivent dans des conditions inconcevables partout dans le monde. Nous leur sommes reconnaissants de leurs efforts.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole au représentant du Portugal.

**M. Ferreira Silva Aranda** (Portugal) (*parle en anglais*) : Le Portugal s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne, et remercie la Suisse d'avoir organisé cet important débat en temps opportun. Nous remercions la Vice-Secrétaire générale, la Directrice exécutive d'ONU-Femmes, la juge Effie Owuor et M<sup>me</sup> Wai Wai Nu de leurs observations perspicaces et édifiantes sur ce sujet.

À l'approche du vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000), alors que les conflits armés et les cas de non-respect du droit international humanitaire augmentent de manière alarmante, la participation des femmes à la consolidation et à la pérennisation de la paix est encore loin d'être une réalité. Au contraire, nous sommes témoins d'une montée en flèche des violences sexuelles en temps de conflit, qui touchent de manière disproportionnée les femmes et les filles. Comme le souligne le rapport du Secrétaire général (S/2024/671), la situation est désastreuse et appelle une action renouvelée. L'instauration d'une paix durable ne peut se faire qu'en veillant à ce que les accords de paix soient conclus dans le cadre de processus inclusifs, car les femmes ont une contribution singulière à apporter à la prévention et au règlement des conflits.

Nous sommes convaincus que l'adoption de plans d'action nationaux est l'un des moyens les plus efficaces de mettre en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Le Portugal a déjà adopté trois plans nationaux et met actuellement la dernière main à son quatrième. De plus, le Portugal a pris des mesures concrètes pour intégrer les questions de genre et les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité dans le domaine de la coopération au service du développement en adoptant la stratégie portugaise de coopération pour le développement à l'horizon 2030. Dans le cadre de la Communauté des pays de langue portugaise, le Portugal a participé à l'élaboration d'un plan d'action aux fins de l'application de la résolution 1325 (2000) et d'un code de conduite pour la prévention des violences sexuelles.

Au niveau international, le Portugal salue l'action déterminée de la Commission de consolidation de la paix dans la mise en œuvre de sa stratégie en matière d'égalité des sexes, qui reconnaît la contribution positive des femmes au maintien et à la promotion de la paix, en reconnaissant que leur forte participation contribue à la résilience à long terme et au renforcement de la prévention des conflits. Nous saluons l'engagement renouvelé du Secrétaire général en faveur de la mise en œuvre des mesures ambitieuses de son Plan pour l'accélération de la réalisation de l'égalité des genres dans le système des Nations Unies, en particulier la nouvelle initiative en faveur d'un engagement commun sur la participation des femmes aux processus de paix, qui, nous l'espérons, pourra bientôt déboucher sur des mesures concrètes en faveur d'une participation effective et large des femmes aux activités et aux efforts de médiation partout dans le monde.

Compte tenu de la tendance à la baisse des références explicites du Conseil de sécurité aux questions de genre dans ses décisions, nous recommandons aux membres du Conseil à redoubler d'efforts aux fins d'un engagement constant à inclure des approches basées sur le genre dans leurs débats et à associer davantage de femmes, en particulier de la société civile, à ses discussions. Nous nous félicitons des efforts faits à cette fin par les membres du Conseil de sécurité signataires de la déclaration d'engagements communs sur les femmes et la paix et la sécurité.

L'approfondissement et le renforcement du rôle des femmes dans la médiation, la négociation et la consolidation de la paix sont indissociables de la promotion de l'égalité des genres elle-même. Dans cette optique, nous ne pouvons rester indifférents aux nombreuses situations de conflit dans le monde. Parmi elles, il y a le conflit israélo-palestinien, dans lequel les femmes et les filles de Gaza vivent dans un contexte d'effondrement total de l'ordre public. La situation est de plus en plus préoccupante compte tenu des initiatives de la Knesset, qui mettent en péril les opérations de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et sa capacité à fournir des services essentiels tels que la santé et l'éducation. Nous soulignons la nécessité de préserver l'aide indispensable que l'UNRWA dispense aux femmes et aux filles, en particulier pendant la guerre en cours à Gaza.

Enfin, le changement radical consistant à placer les femmes et les filles au centre de la politique de sécurité, demandé par le Secrétaire général, est extrêmement urgent. À l'approche d'un nouvel anniversaire de cette résolution historique, réaffirmons notre engagement en faveur de la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et du plein exercice des droits humains par toutes les femmes et les filles.

**La Présidente** : Je donne maintenant la parole à la représentante du Liban.

**M<sup>me</sup> Zoghbi** (Liban) (*parle en arabe*) : Nous vous remercions, Madame la Présidente, d'avoir organisé ce débat public annuel sur les femmes et la paix et la sécurité, qui coïncide avec la Journée des Nations Unies. C'est primordial au vu de l'évolution récente de la situation au Moyen-Orient, en particulier dans mon pays, le Liban.

Ce débat public se tient alors que nous approchons du vingt-cinquième anniversaire de la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité, que le Liban a été l'un des premiers pays à soutenir. Après

avoir mis en œuvre avec succès son premier plan national de mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), le Liban a commencé à élaborer son deuxième plan national de mise en œuvre. Cette séance coïncide également avec l'agression israélienne actuelle et incessante contre le Liban et son peuple. À ce jour, cette agression a fait plus de 2 593 martyrs, dont plus de 300 femmes et filles. Elle a en outre fait plus de 12 119 blessés. Elle constitue une violation flagrante de la Charte des Nations Unies, de la résolution 1701 (2006), du droit international et du droit international humanitaire. Cette agression a également provoqué une vague de déplacements sans précédent. Plus de 1,2 million de personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays, dont 53 % de femmes et de filles. Près de 62 000 des ménages déplacés au Liban sont dirigés par des femmes et près de 56 000 femmes en âge de procréer ont été déplacées ainsi que 2 300 femmes enceintes. Parmi ces dernières, 260 devraient accoucher le mois prochain.

Ces statistiques sans précédent au Liban reflètent l'horreur de ce que subit la population du pays, en particulier les femmes et les filles libanaises, qui sont soit victimes de cette agression, soit blessées, soit déplacées à l'intérieur du pays, ou encore ont été forcées de chercher refuge en Syrie ou en Iraq. L'agression israélienne contre le Liban a bouleversé la vie des Libanais et des Libanaises, entraînant des souffrances indicibles ainsi que des dommages matériels, moraux et psychologiques à long terme qu'il n'est pas facile de traiter. Nos femmes ont dû fuir les bombardements aveugles en portant leurs enfants au milieu de la nuit, laissant derrière elles leurs maisons, leurs biens et leurs souvenirs.

Au cours du mois d'avril, le Liban, en partenariat avec ONU-Femmes, a lancé un projet de systèmes alimentaires d'urgence durables pendant les crises humanitaires. Le projet a adopté une nouvelle approche de l'aide humanitaire et des systèmes alimentaires en période de crise et de conflit. Il vise à renforcer les capacités des femmes libanaises du sud en leur permettant de participer efficacement aux systèmes alimentaires locaux. Le projet continue d'être mis en œuvre dans la ville de Tyr, malgré les horreurs de l'agression. Nos femmes déplacées restent résolument engagées dans ce projet pionnier, démontrant ainsi que, malgré l'agression dont nous sommes victimes, nous resterons enracinées dans notre terre.

Les attaques israéliennes n'ont pas épargné les Nations Unies et leurs organismes. L'une des frappes aériennes nocturnes sur la banlieue sud de Beyrouth, le 21 octobre, a détruit un refuge pour les femmes et les filles, financé par le Fonds des Nations Unies pour la

population (FNUAP), ainsi qu'un centre de soins de santé primaires. À Beyrouth, dans la Bekaa et au Mont-Liban, dix établissements financés par le FNUAP ont été fermés, notamment des centres de soins de santé primaires, des refuges et des maternités mobiles, en raison de l'insécurité et de la crainte d'être pris pour cible.

Les femmes et les filles du Liban souffrent depuis longtemps des guerres et des conflits. Aujourd'hui, elles en ont assez de voir les mêmes scènes se répéter, à savoir des souffrances, des meurtres, des blessures, des déplacements et des destructions partout. Nous devons rompre ce cycle sanglant, mettre fin à l'agression brutale contre notre peuple, instaurer un cessez-le-feu immédiat et mettre en œuvre toutes les dispositions de la résolution 1701 (2006). Les femmes du Liban méritent de vivre dans la dignité, la sécurité et la sûreté sans que leur objectif quotidien soit de survivre aux frappes aériennes venant d'une direction et aux invasions venant d'une autre. Les filles libanaises méritent de se rendre dans leurs écoles et leurs universités en toute sécurité, sans être terrorisées par le bruit des avions qui franchissent le mur du son ou par des bombardements aveugles.

**La Présidente :** Je donne maintenant la parole à la représentante du Qatar.

**M<sup>me</sup> Al-Thani (Qatar) (parle en arabe) :** Je voudrais tout d'abord remercier S. E. M<sup>me</sup> Viola Amherd, Présidente de la Confédération suisse, de présider la séance d'aujourd'hui. Nous voudrions également remercier le Secrétaire général, la Directrice exécutive d'ONU-Femmes et les autres intervenantes pour leurs précieuses contributions ce matin.

Malgré les progrès substantiels réalisés dans le cadre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, nous continuons d'assister à des violations flagrantes du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme dans diverses zones de conflit, en toute impunité et sans que leurs auteurs aient l'obligation de rendre des comptes. Ces violations touchent de manière disproportionnée les femmes et les filles, et la situation à Gaza en est un parfait exemple. L'agression brutale en cours dans ce pays a entraîné de graves violations des valeurs humaines et des normes internationales. Les femmes et les filles subissent de plein fouet l'agression israélienne. Elles sont confrontées à des niveaux de violence accrus, à des frappes aériennes, à de terribles répercussions sanitaires et à des pénuries de nourriture et de médicaments, sans parler de la destruction des écoles et des déplacements à grande échelle. Cette situation souligne la nécessité urgente de traduire la volonté

politique en actions concrètes, notamment en sensibilisant davantage au rôle que les femmes peuvent jouer dans la paix et la sécurité, ce qui est vital si nous voulons relever les défis internationaux complexes auxquels nous sommes actuellement confrontés tout en nous attachant à donner aux femmes les moyens de jouer un rôle plus important dans la prévention des conflits et dans la réponse à y apporter.

Dans le cadre de son engagement à mettre pleinement en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, l'État du Qatar est fier de se joindre à la campagne du Secrétaire général pour l'engagement commun en faveur de la participation des femmes aux processus de paix, qui est lancé par les parties prenantes dans le domaine de la médiation mondiale à la présente séance.

À l'approche du vingt-cinquième anniversaire de la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité, cette occasion historique nous offre une opportunité extrêmement importante de réfléchir au potentiel de transformation du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous constatons que la mise en œuvre des objectifs du programme nécessite non seulement de mener une réflexion à ce sujet, mais également d'accélérer sa mise en œuvre dans l'ensemble de ses quatre piliers, à savoir la prévention, la protection, la participation, et les secours et le relèvement. Le Pacte pour l'avenir (A/79/1), récemment adopté, est donc une plate-forme essentielle pour nous aider à atteindre ces objectifs. L'État du Qatar se félicite que le Pacte reconnaisse que les femmes sont des agentes de paix et souligne que leur participation pleine et égale à la prise de décision à tous les niveaux dans le domaine de la paix et de la sécurité est essentielle pour parvenir à une paix durable. Nous estimons que la mise en œuvre de bonne foi du Pacte contribuera à inverser certaines des tendances inquiétantes qui compromettent actuellement la participation des femmes aux processus de paix.

Je voudrais répondre aux questions qui ont été proposées pour orienter le débat d'aujourd'hui en soulignant brièvement trois points.

Premièrement, nous devons tirer profit de la volonté politique dans ce domaine et l'appliquer concrètement. Nous devons prendre des mesures spécifiques pour mettre en œuvre le cadre du plan pour les femmes et la paix et la sécurité. Cela suppose notamment de renforcer les engagements politiques et de les accompagner de mécanismes de responsabilisation qui permettent de faire le suivi des progrès réalisés en matière de participation des femmes aux processus de paix.



Deuxièmement, la participation des femmes doit être une priorité dans le cadre de tout processus de paix. Les efforts déployés pour renforcer les capacités locales et garantir l'autonomisation des femmes afin d'influencer les résultats souhaités peuvent permettre d'atteindre cet objectif. Il est par ailleurs essentiel de créer des réseaux régionaux pour faciliter la participation des femmes aux efforts de consolidation de la paix. À cet égard, nous souhaitons mentionner le Réseau des médiatrices arabes, dont l'État du Qatar est un membre actif.

Troisièmement, les nouvelles technologies sont à la fois porteuses de possibilités et de risques. D'une part, ces technologies peuvent permettre de renforcer la participation des femmes aux processus de paix en les rendant plus accessibles et plus inclusifs. D'autre part, ces technologies peuvent être utilisées à mauvais escient et exploitées pour diffuser de fausses informations. Il est donc nécessaire

d'établir des garanties solides afin de protéger les femmes dans la sphère publique et de leur fournir les outils nécessaires pour relever ces défis en toute sécurité.

Pour terminer, je réaffirme l'engagement ferme de l'État du Qatar à collaborer avec la communauté internationale pour contribuer aux efforts visant à renforcer le rôle des femmes dans l'action en faveur de la paix et de la sécurité et à faire progresser le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

**La Présidente** : Il reste un certain nombre d'orateurs et d'oratrices inscrits sur la liste pour la présente séance. Étant donné l'heure tardive, je me propose, avec l'assentiment des membres du Conseil, de suspendre la séance jusqu'à demain matin, à 10 heures.

*La séance est suspendue à 18 h 20.*